

RAPPORT ANNUEL 2019

Bâtisseurs d'avenir



Confédération Construction

Construction, énergie & environnement

La sécurité au travail : faisons bloc !



Participez sur safetymypriority.be

INTRODUCTION

'The Day After Corona'



Paul Depreter
Président
Confédération Construction

Robert de Mûelenaere
Administrateur délégué
Confédération Construction

Cher lecteur,

Le secteur de la construction est fortement touché par le coronavirus qui frappe toute la planète. Les derniers mois ont été difficiles pour les entreprises de construction, peu importe leur taille. L'activité dans notre secteur a fortement diminué et maintenant encore, plusieurs mois après le début de la crise qu'il a engendrée et la mise en place d'un quasi-confinement dans tout le pays, il n'est pas facile pour notre

secteur de relever la tête. Il souffrira encore un bon moment de cette crise sans précédents.

Et pourtant, nous devons regarder vers l'avenir et vers la décennie 2020-2030, car le secteur de la construction est aux prises avec de nombreux défis. Hormis des événements inattendus, comme le virus Covid-19 qui a ravagé le monde en peu de temps, grâce à notre vitesse de réaction qui nous permet de faire preuve d'initiative et d'anticipation, nous pouvons prévoir le cours des choses et nous y préparer. Pensons à la numérisation et à l'industrialisation de notre secteur ou aux défis qui nous attendent concernant la neutralité carbone, le marché du travail, la revitalisation urbaine, la mobilité, la réforme de la fiscalité.

Dans ce rapport annuel, nous passons en revue dix opportunités concrètes sur lesquelles nous devons travailler au cours des dix prochaines années. La Confédération Construction est un pilier sur lequel vous pouvez vous reposer. Comme par ces temps marqués par le coronavirus, la Confédération Construction reste toujours à vos côtés. Elle est là pour vous aider et vous guider.

Bonne lecture !





10
défis

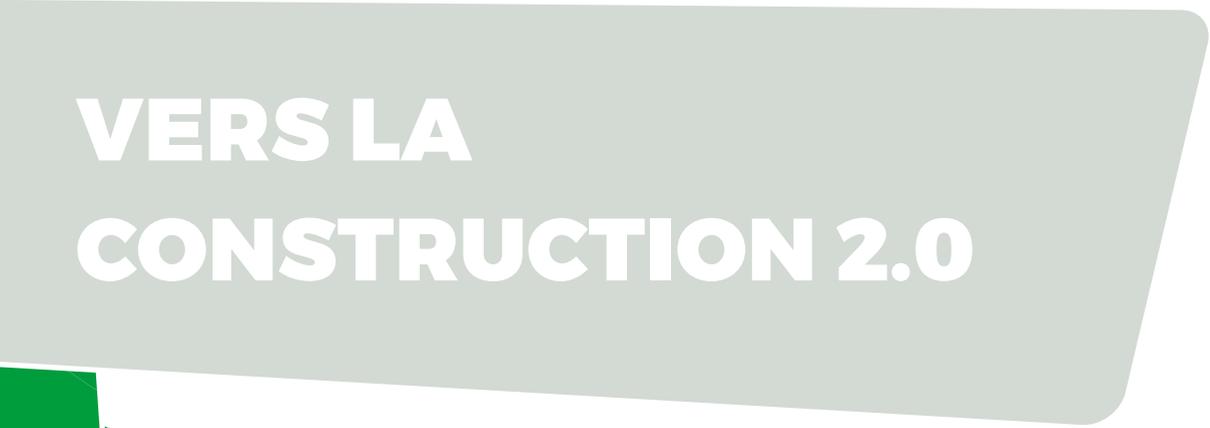
The image features a white central area with rounded corners, framed by a green border. This central area is surrounded by large, abstract green shapes that resemble folded paper or overlapping sheets, creating a layered effect. The text is centered within the white area.

**pour le secteur
de la construction**

Ces dernières années, la numérisation a frappé de plein fouet le secteur de la construction. Cependant, notre secteur a encore du pain sur la planche en la matière. Seul le secteur de l'agriculture a de plus mauvais résultats que la construction. Pourtant, les entreprises de construction se rendent compte que les applications numériques augmentent l'efficacité et la productivité et réduisent les coûts. De toute façon, nous ne pouvons pas faire marche arrière, le processus de numérisation est inarrêtable, tout comme les applications smart dans nos logements et nos bâtiments, et même dans nos quartiers.



1



**VERS LA
CONSTRUCTION 2.0**





VERS LA CONSTRUCTIO



Évolutions récentes: 2017-2019

Actuellement, les entreprises de construction utilisent principalement des applications numériques pour gérer leur administration, comme les programmes de comptabilité, les tableurs et le CRM. Mais cela s'arrête en général là. Dans un avenir proche, des applications disruptives telles que l'impression et la numérisation en 3D, les drones, la robotisation et le BIM seront monnaie courante dans le secteur de la construction, mais l'enquête menée par la Confédération Construction en 2017 et en 2019 montre que les entreprises travaillant actuellement avec ces technologies restent minoritaires:

- 4 % travaillent avec le BIM
- 3 % utilisent l'impression en 3D
- 3 % font usage de la robotisation
- 1 % numérise en 3D
- 1 % se sert de drones

La Confédération Construction a réitéré cette enquête fin 2019, qui a donné les résultats suivants :

- 21 % travaillent avec le BIM
- 2 % utilisent l'impression en 3D
- 0 % font usage de la robotisation
- 5 % numérise en 3D
- 5 % se sert de drones

Les entreprises de construction ont surtout des attentes envers le BIM, c.-à-d. une application axée sur la coopération et l'échange d'informations entre toutes les parties prenantes à un projet de construction, et la robotisation, une technologie qui n'est pas encore utilisée maintenant. Du BIM, il est possible d'extraire nombre d'informations de cette maquette numérique, comme les plans, les images en perspective, les surfaces, les quantités nécessaires, et ainsi de suite. Le BIM permet également d'effectuer toutes sortes de simulations et d'en voir immédiatement l'impact. Aux Pays-Bas, le BIM est bien mieux implanté dans le secteur de la construction qu'il ne l'est chez nous. En France, les entreprises qui utilisent le BIM reçoivent même un soutien financier.





Suivre la voie du numérique

Le secteur de la construction dans notre pays doit être vigilant et, surtout, doit intensifier ses efforts pour évoluer vers une construction 2.0. L'absence d'intégration de certaines technologies entraînera à court terme un sérieux handicap concurrentiel par rapport aux entreprises de construction étrangères. D'autre part, la Confédération Construction est convaincue que la construction dans notre pays suivra de toute façon la voie du numérique. Il s'agit maintenant d'accompagner correctement le secteur dans la transition vers ces nouvelles technologies afin que les entreprises puissent constater

la valeur ajoutée des outils numériques du point de vue de l'organisation et de la productivité des chantiers. La transition numérique permet l'automatisation, une productivité accrue et donc une réduction significative des coûts de main-d'œuvre, mais aussi une sécurité renforcée.



21 %

des entreprises de construction
travaillent avec le BIM





Du Smart Building au Smart District

Lorsque plusieurs bâtiments intelligents se trouvent à proximité immédiate les uns des autres, on parle de Smart District. Celui-ci se base sur trois piliers :

- L'utilisation efficace de l'énergie par le biais de smart grids (réseaux intelligents)
- L'exécution de nouveaux concepts de mobilité
- L'utilisation optimale des technologies de communication.

En prenant des mesures pour combiner ces trois niveaux, le smart district doit se concentrer sur :

- la diminution de la consommation énergétique
- le déplacement des pics de consommation en dehors des heures de pointe
- la maximisation de l'efficacité énergétique
- l'intégration des énergies renouvelables.

Cela permet d'établir un bilan énergétique neutre au niveau du quartier dans lequel s'inscrit le bâtiment.

Enfin, encore une chose : un quartier intelligent repose en grande partie sur un réseau électrique intelligent, mais pas uniquement. D'autres réseaux d'énergie, tels que le gaz et la chaleur, mais aussi la distribution d'eau, sont de plus en plus équipés de systèmes de comptage et de gestion intelligente. Leur intégration dans un Smart District devient alors une réalité.



1 VERS LA CONSTRUCTION

→ Quelques initiatives régionales pour une construction 2.0

1 BUILD4WAL GUIDE LES ENTREPRENEURS WALLONS VERS LES TECHNOLOGIES DIGITALES

En décembre 2018, le Gouvernement wallon approuvait la mise en place du démonstrateur numérique dédié au secteur de la construction. En 2019 commençait donc le projet Démonstrateur Construction 4.0 « Build4Wal » initié par la CCW et le CSTC (Centre scientifique et technique de la construction), entouré de deux autres centres de recherches wallons (CETIC, le Centre of Excel-



lence in Information and Communication Technologies, et CENAERO, le Centre of Excellence in Aeronautical Research). Ce démonstrateur a pour mission de sensibiliser, d'accompagner et de former les entreprises du secteur en mettant en exergue le potentiel des technologies digitales afin d'améliorer leur productivité, leur rentabilité et la qualité de leurs produits, mais aussi en confrontant ces technologies aux besoins réels du secteur et aux réalités du métier.



2 LE ROADMAP SMARTBUILDING BRUXELLOIS

Les technologies digitales et « SMART » permettant de connecter les bâtiments et favorisant l'accès à des services au sein des bâtiments sont disponibles sur le marché. Bien que ces nouvelles solutions technologiques puissent impacter positivement le modèle économique de plusieurs corps de métier du secteur et créer des opportunités de marché, elles sont encore peu mises en œuvre par les entreprises de construction.

La CCB-C, la CCW et le CSTC ont travaillé ensemble à l'élaboration d'une « **Roadmap** » pour le « Smart Building »

C'est pourquoi, la CCB-C, la CCW et le CSTC ont travaillé ensemble à l'élaboration d'une « Roadmap ». Celle-ci a pour objectif de permettre aux entreprises du secteur de pouvoir se positionner sur le marché du « Smart Building ». Il est donc important de donner aux entrepreneurs les clés et les renseignements nécessaires pour permettre de faire évoluer leur modèle économique et d'assurer l'intégration de solutions innovantes dans le bâti bruxellois.



VERS LA CONSTRUCTIO

3 BÂTIMENTS INTELLIGENTS ET LA VISION FLAMANDE DU BIM

Des normes ouvertes pour les bâtiments intelligents

Le « smart readiness indicator », qui sera déployé au niveau européen ces prochaines années, est crucial pour la réalisation de bâtiments intelligents. Le VITO (l'Institut flamand d'études technologiques) a fait office de pionnier en établissant une série de critères à ce sujet.

Un point d'attention important ici est que l'indicateur considère l'ensemble du bâtiment et peut être adapté à chaque bâtiment sur la base de normes ouvertes qui sont indépendantes des systèmes élaborés par les fabricants. D'ailleurs, il est important que les entrepreneurs et les entreprises d'installation puissent continuer à optimiser les techniques et les produits choisis à court et à long terme en fonction des souhaits des donneurs d'ordre et des gestionnaires de bâtiments.

Les producteurs prennent de plus en plus en charge un rôle de fournisseurs de services de construction: éclairage « as a service », ventilation « as a service », chauffage « as a service ». Cependant, ce n'est qu'en affinant les différentes techniques qu'un bâtiment devient « intelligent ». En combinaison avec les choix de conception en termes d'utilisation, d'orientation et d'enveloppe du bâtiment, les techniques peuvent alors assurer un confort avec la plus faible consommation d'énergie possible et une utilisation optimale des énergies renouvelables.

Les systèmes liés aux produits ont un inconvénient: l'adéquation peut ne pas se passer de manière optimale. Les propriétaires d'immeubles sont menacés d'un lock-in. Ils sont dépendants d'un producteur défini et ne sont plus en état de changer de



producteur à plus long terme sans frais de transfert substantiels. Le système de gestion manque alors de flexibilité et à plus long terme, les coûts de maintenance risquent d'être élevés. C'est pour éviter ces inconvénients que des normes promouvant des systèmes ouverts sont importantes.

Extension des communautés énergétiques locales

Un aspect important des bâtiments intelligents concerne la mesure dans laquelle un bâtiment peut échanger de l'énergie avec les autres bâtiments. Ainsi, il doit être possible de construire des communautés énergétiques locales. Il est donc positif que d'ici fin 2020, en application de la directive sur l'électricité, la note politique énergétique flamande pour 2019-2024 ait proposé un cadre qui facilitera le développement des communautés énergétiques locales et supprimera les charges administratives et les obstacles juridiques à cette fin.

En parallèle, Fluvius déploie des compteurs intelligents en Flandre. Le pôle énergétique Flux50, auquel la VCB appartient également, a déjà acquis une grande expertise dans ce domaine. Ce groupe se concentre, entre autres, sur le développement de ports intelligents, de micro-réseaux et de systèmes multi-énergie au niveau des districts. Ce cluster a déjà effectué un certain nombre d'études de faisabilité autour du déploiement des communautés énergétiques. Celles-ci concernent à la fois des projets de logements urbains et des parcs d'entreprises. En outre, la VCB a connaissance de trois initiatives qui ont répondu à l'appel du gouvernement flamand pour l'expérimentation de concepts énergétiques innovants dans le cadre de zones modérément réglementées.

1 VERS LA CONSTRUCTIO

La 'Vlaamse visie op BIM' ou relever la maturité digitale

En 2019, le département Chancellerie et Gestion du gouvernement flamand a présenté un aperçu des progrès et des intentions des institutions publiques flamandes en matière de BIM. Les avantages du BIM sont nombreux: la détection des points de conflit potentiels dès la phase de conception, une meilleure communication entre les partenaires de construction, la possibilité de réaliser des simulations, une meilleure planification du processus de construction et un point de départ important pour la gestion et l'exploitation futures.

La publication Vlaamse visie op BIM (la vision flamande sur le BIM), montre que les différentes entités des autorités flamandes (comme, entre autres, l'Agence flamande des routes et du trafic, la Gestion Facilitaire (Facilitair Bedrijf), la Société flamande du Logement social (Vlaamse Maatschappij voor Sociaal Wonen) actuellement au niveau de maturité 0 (sauf pour certains projets pilotes), visent le niveau de maturité 1 à court terme et, au stade suivant, le niveau de maturité 2.

La VCB fait ici une distinction entre le domaine des travaux d'infrastructure pour lesquels les autorités publiques jouent clairement le rôle de locomotive, et le secteur du bâtiment, où le secteur privé est le preneur d'initiative pour l'application du BIM. Il est essentiel de tendre vers des directives pratiques dans le domaine du BIM en liaison avec les différentes institutions flamandes qui agissent en tant que donneurs d'ordre.

Mots-clés

Numérisation
BIM
drone
3D
Smart Building
Smart District





Des applications disruptives telles que l'impression et la numérisation en 3D, les drones, la robotisation et le BIM seront bientôt monnaie courante dans le secteur de la construction.



Après plusieurs années marquées par un important recul, l'emploi salarié construction a renoué avec une phase d'expansion depuis 2016. Pour assurer la poursuite de cette expansion et, plus encore, pour procéder au remplacement des départs naturels, le secteur a débuté l'année à la recherche de près de 14.000 talents.

La crise du coronavirus a entretemps mis en pagaille l'ensemble de l'économie. Il est hasardeux d'encore se prononcer sur les postes vacants à court terme, mais une chose est sûre : être en capacité de mobiliser la main d'œuvre dont il a besoin restera un important défi pour le secteur dans les années à venir.



2



**MOBILISER
LA MAIN D'ŒUVRE**



2

MOBILISER LA MAIN D'



Evolutions récentes : hausse de l'emploi belge et baisse des travailleurs détachés

En 2019, on comptait à peu près 325.000 travailleurs occupés à des activités de construction en Belgique. Il s'agissait principalement de travailleurs salariés et d'indépendants. Leur nombre a augmenté de quelques 3500 unités en 2019: 1200 salariés et 2300 indépendants.

Cette augmentation s'inscrit dans la poursuite de la tendance observée au cours des dernières années. L'emploi indépendant a ainsi progressé de plus de 10% depuis 2015, poursuivant une tendance haussière entamée de longue date. L'emploi salarié a connu une hausse moins prononcée, de l'ordre de 2% mais néanmoins remarquable en ce sens qu'elle tranche avec l'évolution fortement baissière enregistrée entre 2011 et 2015 qui s'est soldée par la perte de 15.000 emplois.

L'évolution de l'emploi détaché est tout aussi remarquable en ce sens que la hausse ininterrompue qui a porté leur nombre à quelques 50.000 en « équivalents temps plein » en 2017, a pu être stoppée grâce aux mesures de lutte contre la concurrence déloyale que le gouvernement a adopté à l'intervention de la Confédération, et que leur nombre est revenu à 35.000 en 2019.

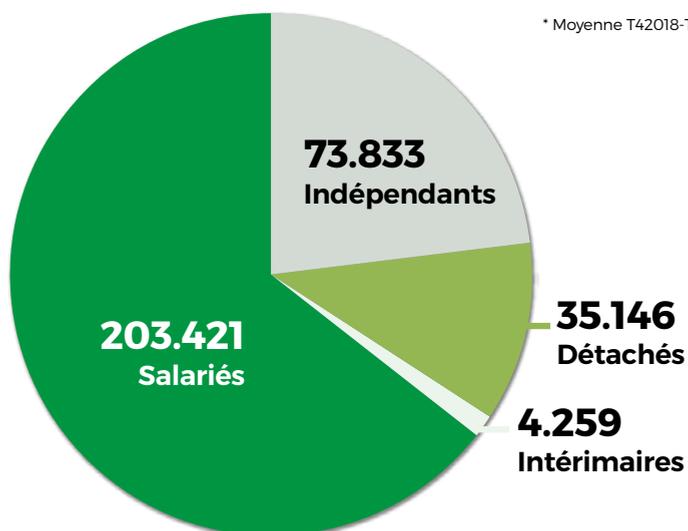
Néanmoins, le détachement sera encore pris en compte dans les années à venir, surtout maintenant que le coronavirus endommage gravement le tissu économique. Comprenez bien : le détachement légal, dans les strictes limites légales, doit rester possible pour les entreprises qui, à cause de leur profil professionnel, éprouvent des difficultés à trouver des travailleurs qualifiés. En revanche, le faux détachement doit être sévèrement réprimé.



Emploi disponible pour des activités de construction en 2019*

* Moyenne T42018-T32019

Sources: Constructiv, ICN et calculs propres



2

MOBILISER LA MAIN D'



Améliorer l'image de la construction

Les postes vacants dans la construction sont beaucoup plus difficiles à pourvoir dans notre secteur depuis que ses effectifs sont à nouveau en expansion. C'est bien normal, mais ces difficultés ne sont pas nées de l'expansion des effectifs et elles vont vraisemblablement perdurer durant la prochaine décennie.

Notre secteur fera donc tout ce qui est en son pouvoir pour améliorer encore son image chez les jeunes, mais aussi chez les moins jeunes.

Ainsi, nous devons clairement montrer que notre secteur se numérise et s'industrialise de façon importante. La brique et le béton font bien sûr toujours partie de nos « outils de travail », mais les drones et les imprimantes 3D aussi. En outre, nous devons insister sur la diversité de notre secteur, non seulement en termes d'activité, mais aussi en termes de taille d'entreprises. La construction offre la possibilité aux travailleurs de travailler dans des petites, moyennes ou grandes entre-

prises, voire dans des entreprises internationales.

La Confédération Construction est très attentive à promouvoir les métiers de la construction, et plus particulièrement lors de la Journée Chantiers Ouverts, qui donne aux entreprises de construction l'occasion de mettre davantage en avant la diversité des chantiers, des professions, des techniques, des savoir-faire.



➔ **Promouvoir la sécurité, bien plus qu'une question d'image**

D'un point de vue humain, il est primordial que chaque secteur soit aussi sûr que possible. De plus, un secteur sûr est un secteur qui mérite l'image qu'il veut se donner. À cet égard, notre secteur devra encore s'améliorer dans les années à venir. Pour relever ce défi, la Confédération Construction a lancé une large campagne de sensibilisation : Safety My Priority.



Un magazine et un site Internet, www.safetymypriority.be, sont également dédiés à la sécurité dans la construction. Les entrepreneurs sont invités à signer une charte par laquelle ils s'engagent en faveur de la sécurité. Ils s'engagent à donner la priorité absolue à la sécurité sur tous les chantiers et pour toutes les activités, ainsi qu'en faveur d'un comportement sûr, tant de la part de leur propre personnel que de leurs sous-traitants ou de leurs partenaires. 2000 entrepreneurs ont à ce jour signé la charte.

2 MOBILISER LA MAIN D'

Cette action a toute sa valeur car chaque jour, il y a 56 accidents du travail « construction » dans notre pays. Et notre secteur déplore encore un accident de travail fatal par mois. Les Pays-Bas, la Suède, l'Irlande et la Grande-Bretagne, qui sont les pays européens enregistrant les meilleurs scores en matière de sécurité au travail, font beaucoup mieux. Par rapport à notre pays, le nombre d'accidents du travail y est deux fois moins élevé.

Notre pays doit, à très court terme, faire aussi bien que les pays qui obtiennent les meilleurs résultats en termes de sécurité. Le nombre d'accidents de travail dans la construction doit, dès lors, très rapidement diminuer de moitié. Tout accident est un accident de trop !

L'implication du secteur est bien évidemment essentielle pour atteindre cet objectif mais celle des responsables politiques l'est tout autant. La sécurité doit devenir un point essentiel dans l'organisation des entreprises, elle doit faire partie intégrante des programmes dans l'enseignement construction, tant au niveau du secondaire que du supérieur, et faire l'objet d'un poste séparé dans les offres dans le cadre des marchés publics.





Développer les nouveaux métiers de la construction

Bien entendu, les professions dites classiques de la construction garderont une place essentielle dans les années à venir. Un chantier sans maçons, plafonneurs, menuisiers, plombiers ou électriciens est inconcevable. Mais de nombreux métiers ont changé ou gagné en importance, et de nouveaux métiers ont vu le jour.

Trois facteurs principaux sont à l'origine de ces métiers adaptés, nouveaux ou qui montent en grade : l'évolution

technologique et la numérisation, le fait que les entreprises de construction ont développé de nouveaux métiers, et certaines tendances nouvelles observables dans la société.

Durant cette décennie, le spécialiste de la réalité virtuelle, le concepteur d'applications, le technicien en domotique, le pilote de drone, le responsable BIM, le coordinateur BIM et le modélisateur BIM apparaîtront aussi évident que le couvreur ou l'installateur de chauffage.



S'ouvrir aux travailleurs étrangers pour les métiers en pénurie

Si l'on ne parvient pas dans notre pays à éliminer l'« inadéquation » entre l'offre et la demande d'emploi, il n'y a rien d'autre à faire que de s'ouvrir aux travailleurs étrangers de manière ciblée. Nos entreprises se doivent de répondre rapidement aux demandes des clients pour assurer leur pérennité. Depuis la suspension de l'introduction des travailleurs immigrés en 1974, il y a peu de migration liée au travail dans notre pays. Toutefois, une migration proportionnée de la main-d'œuvre offre la possibilité de pourvoir aux postes vacants de manière structurelle. Cette approche est certainement utile dans les professions où il y a pénurie.

2

MOBILISER LA MAIN D'



Adapter la politique du marché du travail

Durant les prochaines années, notre pays devra largement adapter sa politique du marché du travail. De nombreuses personnes de la génération dite du baby-boom partiront en effet à la retraite d'ici peu et devront être remplacées. Le problème est que ces baby-boomers n'ont bien souvent pas de successeurs.

Le secteur de la construction, comme d'autres d'ailleurs, fait, aujourd'hui déjà, face à un manque de personnel. Le nécessaire remplacement des nombreux départs à la retraite dans les prochaines années s'annonce donc difficile et pourrait affecter notre prospérité, en l'absence des mesures qui s'imposent.

Selon la Confédération Construction, la solution la plus évidente pour pallier à ce problème consiste à opérer de profonds ajustements à l'actuelle politique du marché du travail. En l'espèce, il y a avant tout lieu de renforcer la politique d'activation et de reconversion. Les services compétents s'y emploient déjà, mais leurs efforts doivent être intensifiés grâce à

des ressources accrues. Chaque demandeur d'emploi doit mener à bien un trajet qui le mène à un emploi.

Ces efforts supplémentaires sont nécessaires pour disposer d'une main-d'œuvre suffisante dans le secteur de la construction et dans de nombreux autres secteurs entravés par un fonctionnement déficient du marché du travail. Mais ces efforts peuvent ne pas s'avérer suffisants. Aucun potentiel ne peut aujourd'hui être négligé pour relever les défis futurs de l'emploi.

Il faut renforcer la politique d'activation et de reconversion des demandeurs d'emploi.





Donner pleinement leur chance aux femmes dans la construction

Entre 2013 et 2018, le nombre de travailleuses dans la construction a augmenté de 10,2 %, alors même que le nombre total de travailleurs dans le secteur a diminué de 6 % au cours de la même période. La proportion de femmes parmi les travailleurs salariés de la construction est ainsi passée de 7,4 % en 2013 à 8,7 % en 2018.

Notons toutefois que la toute grande majorité des 17.500 femmes actives dans la construction en 2018, travaillaient comme employées (16.000) et seulement 1.500 comme ouvrières. Pour la Confédération Construction, il y a moyen de faire bien mieux encore. Et avec près de 14.000 postes vacants dans le secteur, fin 2019, les possibilités ne manquent pas.

Quoi qu'il en soit, la construction s'ouvre de plus en plus aux femmes. Et elle s'y ouvrira encore davantage. L'on ne peut, en effet, plus comparer la construction d'aujourd'hui à celle d'il y a dix ou vingt ans. La construction est désormais beaucoup plus technologique, et le processus de numérisation ne fera que s'accélérer au cours des années à venir.

Les conséquences de cette évolution sont multiples et augmenteront les possibilités d'emploi pour les femmes. Le secteur de la construction aura, en effet, davantage besoin de profils techniques et une partie du travail deviendra aussi moins pénible.

2

MOBILISER LA MAIN D'



Quelques initiatives régionales pour mobiliser la main d'oeuvre

1 LES OPÉRATIONS « COUP DE POING PÉNURIES » EN WALLONIE

Tout au long de l'année 2019, la CCW, en partenariat avec le ministre compétent et le Forem, a œuvré à la réduction de la pénurie de main-d'œuvre dont souffre la construction. A la suite d'un road show organisé par la CCW et d'une communication efficace, les opérations « coup de poing pénuries » se sont multipliées et ont permis à de nombreuses entreprises de recruter de nouveaux collaborateurs.



Les effets de la refonte du PFI (Plan Formation Insertion) sont également évalués afin de réorienter activement les demandeurs d'emploi vers les secteurs en demande de main-d'œuvre. La CCW est également en contact permanent avec le Forem dans le but d'améliorer les services fournis aux entreprises et le screening des demandeurs d'emploi. Enfin, avec la campagne de promotion des métiers de la construction auprès des jeunes « je construis mon avenir », la CCW en partenariat avec le Forem, l'IFAPME, et ses principaux partenaires sectoriels, continue son travail de revalorisation des métiers de la construction.



2 CONSTRUCITY : L'EMPLOI DURABLE COMME OBJECTIF PRINCIPAL À BRUXELLES [BXL]



Depuis quelques années, l'insertion durable dans l'emploi est l'une des priorités du secteur de la construction en Région bruxelloise. Il y a là un double objectif. Veiller en permanence à ce qu'il y ait suffisamment de personnes qualifiées afin de répondre aux demandes de main-d'œuvre des entreprises, tout en veillant à ce que celles-ci puissent exercer un emploi de qualité sur le long terme.

Construcity, un partenariat public-privé entre Actiris, Bruxelles Formation, le VDAB, Constructiv, la CCB-C, le Sfpme-Efp et le CDR Construction, a ainsi été mis en place début 2017 par les partenaires sociaux, avec pour objectif principal d'augmenter l'emploi durable dans le secteur de la construction.

Construcity organise, dans ce cadre, des activités d'information et d'accompagnement vers la formation ainsi que vers l'emploi dans le secteur de la construction à Bruxelles. Construcity est ainsi le point de contact pour le secteur en Région de Bruxelles-Capitale. Les conseillers des différentes organisations se coordonnent pour être un guichet unique, rassemblant et offrant un service complet aux entreprises, aux chercheurs d'emploi et aux étudiants.

2

MOBILISER LA MAIN D'

3 CAMPAGNES « RÉSEAUX SOCIAUX » ET FORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES EN FLANDRE

Campagne d'image dans les médias sociaux

La VCB veut une nouvelle fois en 2020, lancer une campagne d'image pour le secteur de la construction. Celle-ci vise à éveiller l'intérêt aussi bien pour des formations que pour des emplois « construction », en faisant passer le message selon lequel la construction est un secteur attrayant, à la mode, important socialement et actuel.

La campagne vise les 13-16 ans qui doivent choisir une orientation dans l'enseignement secondaire, les 17-20 ans qui doivent choisir une formation dans l'enseignement supérieur ou universitaire et enfin les adultes sur le marché du travail qui sont pour le moment inactifs.

La campagne utilisera massivement les médias sociaux, et s'organisera à partir de la plateforme en ligne de la Confédération Construction, selon une approche qui se veut en grande partie visuelle. Elle se basera sur la sphère de vie des jeunes et les thèmes sociaux qui les sensibilisent (tels que le climat, la numérisation et l'économie circulaire) pour déboucher sur les emplois et les formations « construction » associés à ces différents thèmes.

La campagne sera lancée en 2020 lors d'un événement inaugural. L'objectif est d'amener les différents acteurs du secteur de la construction à signer une charte dans laquelle ils s'engagent à contribuer au caractère innovant de la construction: en fournissant du matériel visuel, par des projets de coopération concrets, en intensifiant les stages, etc.



Remédier aux insuffisances en matière de formation

Les possibilités de formations sont actuellement inexistantes ou peu développées pour bon nombre de métiers existants dans la construction (tailleur de pierre, poseur d'égout, nettoyeur de façade, désamianteur et restaurateur) dont un certain nombre concernent le secteur de la rénovation.

La note politique du Gouvernement flamand sur l'énergie souligne particulièrement le défi que constitue le développement d'une capacité d'exécution suffisante dans le secteur de la construction pour rénover en profondeur le patrimoine immobilier existant d'ici 2050, et vise à réaliser un plan d'action à cet effet. Ce

plan devrait conduire à une augmentation structurelle de l'afflux de main-d'œuvre dans le secteur de la construction et encourager des techniques de construction plus efficaces et moins exigeantes en main-d'œuvre pour les rénovations énergétiques. Dans ce cadre, l'approche de l'innovation et du marché du travail vont de pair.

Si l'enseignement secondaire ne peut pas fournir d'offre pour pallier aux insuffisances dont il a été fait état, il devrait être possible, estime la VCB, de former les chercheurs d'emploi. En tant que régisseur, le VDAB peut remplir un rôle de coordinateur à cet égard, alors que des centres de formation privés pourraient avoir un rôle à jouer également.

La VCB estime en outre que le risque d'une offre insuffisante existe aussi pour de nouvelles professions, telles que les professions orientées BIM et les professions liées à la réalisation et à la gestion de bâtiments intelligents. Une de ses enquêtes montre, en effet, que certaines écoles (supérieures) flamandes sont à la hauteur à cet égard, mais que d'autres sont (largement) loin de l'être.

Mots-clés

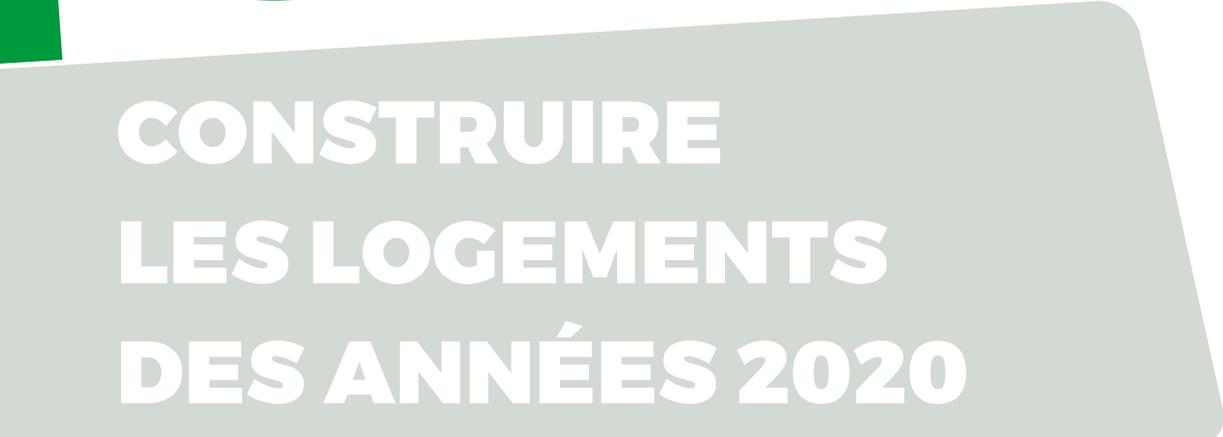
Marché du travail serré
détachement
profils techniques
nouveaux métiers de la construction
femmes dans la construction
construcity
coup de poing pénuries
PFI (Plan Formation Insertion)

Notre pays a profondément changé du point de vue démographique ces dernières années. Il y a désormais plus de célibataires, plus de familles monoparentales, plus de personnes âgées (qui souhaitent rester autonomes). Et ces tendances ne feront que s'accroître à l'avenir.

Le secteur de la construction devra donc s'adapter à ces mutations démographiques. Le logement classique cédera du terrain et d'autres formes d'habitat gagneront en popularité.



3



**CONSTRUIRE
LES LOGEMENTS
DES ANNÉES 2020**



3

CONSTRUIRE LES LOGE



Plus de célibataires

Les isolés représentent

34,7 %

des ménages dans notre pays.

La Belgique comptait exactement 4.948.398 ménages au premier janvier 2019, selon les chiffres du bureau de statistiques Statbel. Parmi ceux-ci, quelques 1 718 738 n'étaient composés que d'une seule personne. En d'autres termes, les isolés représentent 34,7 % des ménages dans notre pays. Les familles monoparentales, au nombre de 489.175, représentent quant à elles 9,9 % des ménages belges.



Plus de seniors

Selon le bureau de statistiques Statbel, la Belgique comptait 2 165 300 citoyens âgés de plus de 65 ans le 1^{er} janvier 2019, soit 18,9 % de la population. A titre de comparaison, les 0-17 ans représentent 20,2 % des habitants du pays, alors que les 18-64 ans en représentent 60,9 %.

Parallèlement au vieillissement de la population, l'espérance de vie augmente aussi en Belgique. Entre 1998 et 2018, celle-ci a augmenté de 4 ans pour passer de 77,5 à 81,5 ans, soit environ une

augmentation de 2,3 mois par an durant 21 ans.

La Belgique vieillit et comptera, selon Statbel, 2,5 personnes actives pour un retraité (+ de 67 ans) en 2040.

Outre son impact sur les finances publiques, le vieillissement de la population apporte également son lot de défis en matière de mobilité, de qualité de vie, de soins de santé et bien sûr, de logement.



MENTS DES ANNÉES 2020

→ Un intérêt croissant pour les résidences-services

Début 2020, la Confédération Construction a commandé au bureau d'étude iVox une enquête à laquelle 1000 Belges âgés de 25 à 75 ans ont participé. Cette enquête se concentrait sur les expériences, les intérêts et les attentes des consommateurs en matière de projets d'achat, de construction et de rénovation.

Plus prévisibles sont les réponses en fonction des tranches d'âge. À peine 19,6 % des 25-34 ans sont intéressés par ce type de logement, tandis que ce pourcentage s'élève chez les 35-54 ans à 28,4 % et chez les 55-75 ans à 35,9 %.

Selon cette enquête, 28 % des personnes interrogées s'intéressent aux résidences-services. Il s'agit d'une forme de logement spécifique proposant une pléthore de services (soins, repas, ménage, ...) à priori destinés aux personnes âgées qui veulent encore être indépendantes et qui n'ont pas besoin de soins ou de surveillance continue.

28 %

des personnes interrogées
s'intéressent aux
résidences-services.

→ Plus de familles monoparentales

Le nombre d'isolés et de familles monoparentales a considérablement augmenté en l'espace de vingt ans (+543 988). Et cette augmentation a aussi impacté la structure familiale de la population belge. Les isolés et les familles monoparentales représentent aujourd'hui 44,6 % des ménages belges contre 39 % il y a vingt ans.



3

CONSTRUIRE LES LOGE



Les habitations kangourou en verve surtout chez les jeunes

Lorsque plusieurs familles habitent dans le même logement, l'on appelle cela une habitation kangourou. Ce type de logement est fréquemment utilisé pour accueillir et soutenir les parents qui ont souvent besoin de soins en leur donnant une entité résidentielle séparée au sein du logement existant ou en agrandissant ce logement.

Selon l'enquête d'iVox, 1 répondant sur 5 (22 %) se déclare ouvert aux habitations kangourou. Il est

frappant de voir que les générations plus jeunes sont plus positives concernant cette forme de logement : 27,3 % des 25-34 ans, 23,5 % des 35-54 ans. C'est bien plus élevé que les 13,3 % des plus de 55 ans. L'intérêt est également plus élevé en Région de Bruxelles-Capitale (26,7 %) qu'en Flandre (24,5 %) et en Wallonie (17,1%).

1 répondant
sur 5 se déclare
ouvert aux
habitations
kangourou.

Fait marquant:
les générations
plus jeunes sont
plus positives
concernant
les habitations
kangourou.



EMENTS DES ANNÉES 2020

➔ Des habitations plus compactes, les « *tiny houses* », font une percée

Les « tiny houses » font une grande percée dans notre pays. Ce concept de vie dans une unité résidentielle compacte, mais avec tout le confort disponible, est né aux États-Unis. Il peut être vu comme une réponse à la forte augmentation du nombre d'isolés. Avec une « tiny house », il est possible d'avoir sa propre habitation à plus faible coût. La surface habitable d'une telle maison est généralement d'environ 20m². Toutefois, cela présente un inconvénient : la législation belge est vague en ce qui concerne les « tiny houses ». Le concept n'existe pas dans notre législation.

Il ressort immédiatement de l'enquête iVox que la génération la plus jeune, les 25-34 ans, est la plus enthousiaste par rapport à ce concept (24,9%), suivie par les 35-54 ans (21,7%). La génération plus âgée (55-75 ans) se montre moins intéressée par les « tiny houses », avec seulement 13% de personnes intéressées. Il est aussi remarquable de voir que le nombre de personnes intéressées est quasiment deux fois supérieur en Région de Bruxelles-Capitale (37,2%), qu'en Flandre (19,5%) ou qu'en Wallonie (16,4%). Parmi tous les répondants, 20,4% sont ouverts à ce type d'habitation.



3

CONSTRUIRE LES LOGE



Les espaces communs et les équipements partagés suscitent l'intérêt

A peu près un quart des Belges (23%) s'intéressent aux logements avec des espaces communs, tels que le jardin, la buanderie, l'entrée, etc., et 21% aux logements avec des équipements communs partagés comme par exemple le sèche-linge ou la tondeuse à gazon, selon l'enquête menée par iVox pour la Confédération Construction.

Les formes traditionnelles de logement gardent la cote

Le constat suivant lequel 3 Belges sur 10 se montrent d'ores et déjà intéressés par les nouvelles formes de logements apparaît clairement lié aux évolutions démographiques des dernières années et qui se poursuivront encore durant la prochaine décennie.

Toutefois, l'enquête qu'iVox a menée pour la Confédération, montre aussi qu'en matière de logement, les Belges font toujours largement preuve de classicisme. 85% d'entre eux sont propriétaires, 67% habitent une maison et 33% un appartement ou un studio. 57% habitent une maison 4 façades et 66% possèdent un jardin.

85%

des répondants
sont propriétaires



LEMENTS DES ANNÉES 2020

→ Un rapide focus régional

1 LE LOGEMENT NEUF WALLON BASCULE À SON TOUR VERS LES APPARTEMENTS

Les perspectives démographiques wallonnes prévoient une croissance moyenne de 8.500 nouveaux ménages par an entre 2020 et 2030.

Notons que la croissance du nombre de ménages couplée à la diminution de leur taille et combinée à un pouvoir d'achat comprimé face à l'augmentation des coûts de construction, se traduit par une croissance de la part des appartements (50 % aujourd'hui, contre 30 % au début des années 2000) dans la production annuelle totale de logements en Wallonie.

L'évolution du marché impliquera de construire plus petit, plus dense, mais également de tenir compte du rôle des investisseurs dans le développement des projets de construction.



3

CONSTRUIRE LES LOGE

2 CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE ININTERROMPUE DEPUIS 1996 À BRUXELLES

Les dernières analyses de l'IBSA montrent que la population de la Région bruxelloise, en croissance ininterrompue depuis 1996, compte aujourd'hui plus de 1,2 millions d'habitants (chiffre du 1^{er} janvier 2019).

Cette croissance démographique est la plus importante du pays avec une augmentation relative de +0,8% en 13 ans, contre +0,6% pour la Flandre et +0,3% pour la Wallonie.

De par sa présence dans divers organes tels que la Commission Régionale de Développement, la CCB-C contribue activement à transformer ces défis démographiques (les besoins de logement comme les attentes relatives aux services, c.-à-d. les infrastructures scolaires, hospitalières, de loisirs, ...) en opportunités de développement pour le secteur de la construction.

3 VERS UNE DENSIFICATION VIABLE EN FLANDRE

68% des nouveaux projets de logements en Flandre sont réalisés aujourd'hui sur d'anciens sites. Les nouveaux appartements et logements n'utilisent pas d'espace supplémentaire. Chaque habitation démolie en Flandre est remplacée par 2,2 unités d'habitation en moyenne. Ainsi, la démolition contribue aussi à la densification suivant la volonté du Gouvernement flamand. La construction d'appartements est en hausse depuis 2011 et, ces dernières années, plus de 60% des permis de construire délivrés concernent les appartements.

L'augmentation de la construction d'appartements en Flandre est due, entre autres, à un changement dans la composition des ménages. La part revenant à la fa-



MENTS DES ANNÉES 2020

mille unipersonnelle augmente graduellement tandis que l'offre en logements existante est concentrée sur des unités familiales plus importantes. Cela mène à une forte demande en habitations plus compactes et accessibles. Non seulement les grandes villes mais aussi les communes plus compactes sont confrontées à une demande croissante d'appartements, partout en Flandre.

Les politiques d'urbanisme tendent à ralentir les constructions dans les zones périphériques. La VCB plaide au contraire pour une utilisation de l'espace différenciée et de qualité. Beaucoup de familles ne trouvent pas chaussure à leur pied dans les noyaux ruraux ou urbains. Les jeunes familles continuent de désertir les villes et choisissent résolument un environnement plus calme. Il est nécessaire de faire des investissements supplémentaires pour un cadre de vie agréable et accessible afin d'améliorer l'attractivité des noyaux ruraux et urbains. Dans ce cadre, attention à l'espace public marque d'autant plus d'importance que les espaces d'habitation deviennent plus petits.

L'augmentation du nombre de ménages et la diminution de leur taille nécessitent une politique de densification bien réfléchi. Ainsi, les autorités doivent en tenir compte dans leur conception de l'occupation de l'espace. Avec un « stop au béton » strict, elles ne pourront pas répondre aux besoins supplémentaires en mobilité, en énergies renouvelables et en protection de l'eau. Afin de soutenir cette approche avec de nouveaux « faits et chiffres », la VCB a créé le blog ruimtevoormensen.be.

Mots-clés

Résidence-service
habitation kangourou
tiny house
partager un logement
appartement

Les logements et les bâtiments représentent en Belgique 40% des émissions de CO₂. Trois quarts des logements datent d'avant 1985, soit avant l'imposition de normes énergétiques. Autrement dit, ces logements et bâtiments sont de grands pollueurs.

Notre secteur peut d'autant plus contribuer à réaliser le changement vers des bâtiments éco-responsables que leurs propriétaires s'y montrent favorables et que les technologies adaptées se développent. Mais le changement ne se fera pas sans qu'un cap ne soit montré par les pouvoirs publics. C'est pourquoi la Confédération Construction demande qu'un certain nombre de mesures soient mises en œuvre pour réduire l'impact carbone du bâti.

Ainsi, nous pourrons rendre le parc de logements beaucoup moins consommateur d'énergie d'ici la fin de la décennie grâce à la mise en place d'un cadre clair et l'émergence des conditions permettant le développement d'un bâti éco-responsable: une attitude positive de la part des candidats bâtisseurs et les progrès technologiques.



4

**ENVIRONNEMENT
ET CLIMAT**



ENVIRONNEMENT ET



Les choix politiques pour un bâti éco-responsable

1 ABAISSER LA TVA SUR LA DÉMOLITION-RECONSTRUCTION

Nombre de vieux logements ont un si mauvais rendement énergétique et sont en outre en tellement mauvais état, ou sont tellement éloignés des prestations attendues, qu'il est beaucoup plus intéressant de les démolir complètement et de construire un nouveau logement répondant à toutes les normes énergétiques.

Si les rénovations ne doivent satisfaire à aucune norme énergétique, les constructions neuves doivent en revanche respecter des critères énergétiques très stricts. En un mot comme en cent, il est donc particulièrement judicieux d'encourager là où cela s'impose la démolition-reconstruction.

Actuellement, le taux de TVA pour la démolition-reconstruction dans notre pays est de 21%, sauf dans 32 centres urbains où il est de 6%, en cas de reconstruction après démolition par le propriétaire. La Confédération Construction demande d'étendre cette mesure à l'ensemble du territoire, plutôt que de la limiter à un nombre restreint de zones urbaines. Les propriétaires seraient dès lors moins enclins à opter pour une rénovation, au seul motif que celle-ci est moins coûteuse que la démolition-reconstruction compte tenu de la TVA. Nous préconisons également que cette mesure soit étendue à l'achat de logements construits à suite d'une démolition. Un logement neuf mis en vente après une démolition-reconstruction serait ainsi plus accessible et les candidats-acquéreurs seraient alors moins tentés par l'achat d'un logement existant, ancien et énergivore.



2 PROMOUVOIR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN TANT QUE L'UN DES TYPES DE PLACEMENTS LES PLUS RENTABLES

Les investissements dans la rénovation énergétique ont un « pay back time » court, permettant qu'ils soient rapidement rentables. Une campagne à grande échelle est donc nécessaire pour mettre en avant la rentabilité élevée de toute une série d'investissements énergétiques. Cette rentabilité est en effet supérieure à celle qu'offre la plupart des types de placements, au taux d'intérêt dont les emprunteurs bénéficient pour financer cette forme de rénovation.

3 FACILITER LE FINANCEMENT DES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES

Lors de l'achat d'un logement, l'intégralité du montant emprunté est fréquemment utilisée pour financer la transaction. Conséquence douloureuse: il n'y a plus de moyens financiers disponibles pour une rénovation énergétique. Il convient dès lors d'augmenter la capacité d'emprunt des acquéreurs.

Cela peut se faire en appliquant des taux d'intérêt « verts », comme le recommande d'ailleurs l'Europe, mais aussi en appliquant les règles selon lesquelles est prise en compte la valeur de la maison après rénovation énergétique, ou en appliquant le principe 'loan + energy to income' au lieu du 'loan to income'. Selon ce principe, l'impact de la facture énergétique est intégré dans la capacité de remboursement. Il devient alors plus facile d'accéder aux conditions de financement d'une rénovation énergétique puisque celle-ci augmente la capacité de remboursement.

4

ENVIRONNEMENT ET

4 PROMOUVOIR LE TIERS INVESTISSEUR

Parfois cependant, les propriétaires n'ont ni le temps, ni les connaissances nécessaires, ni les moyens financiers pour entamer un processus de rénovation énergétique. Dans ce cas, un tiers investisseur peut s'avérer utile. Cela offre au propriétaire la possibilité de faire exécuter et financer les travaux par un tiers, pour autant que celui-ci ait la perspective d'une rentabilité suffisante pour l'opération. Cette formule, selon laquelle les travaux sont financés par la réduction de la facture énergétique, est idéale dans un grand nombre de situations, y compris la copropriété et la location.

5 IMMUNISER LE REVENU CADASTRAL

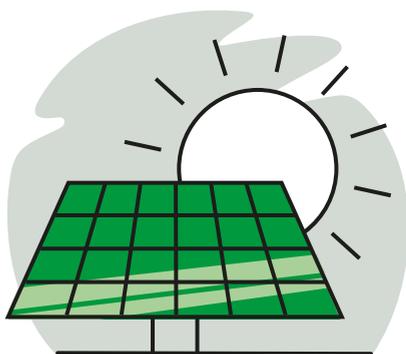
Afin de créer la confiance quant à l'intérêt d'une rénovation énergétique, il faut absolument éviter que les investisseurs ne redoutent qu'une telle rénovation n'entraîne une révision à la hausse du revenu cadastral et une augmentation de la fiscalité du logement. En d'autres termes, il est nécessaire de garantir l'immunité du revenu cadastral en rapport à de telles interventions.



6 CRÉER UN CADRE DE CONFIANCE POUR LA RENTABILITÉ DES RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES

En vue d'obtenir la confiance dans l'intérêt d'une rénovation énergétique, il est nécessaire de créer un cadre de référence garantissant leur efficacité. C'est seulement à cette condition que les investisseurs s'engageront, en particulier les emprunteurs et les parties qui recourent à un tiers investisseur.

Des sites comme energiesparen.be et energieplus.be offrent déjà la base d'un tel cadre. Sur le premier, peut être calculé le bénéfice pour une série d'interventions, tandis que le second propose des modules de calcul et toute une série d'informations devant faire partie d'un cadre de référence. Selon la Confédération Construction, il est de la responsabilité des pouvoirs publics de fournir, en collaboration avec le secteur, un tel cadre de référence, en adéquation avec les besoins des utilisateurs. Ceux-ci pourront ainsi rapidement calculer ce que coûtent et rapportent les différentes interventions énergétiques, ce qui créera de la confiance, non seulement chez l'investisseur, mais aussi chez le partenaire financier (banques, tiers investisseur,...).



4

ENVIRONNEMENT ET



Les évolutions favorables au bâti éco-responsable

1 LES RÉGLEMENTATIONS PEB

Depuis l'introduction des réglementations thermiques dans les différentes régions, les performances énergétiques de l'enveloppe du bâtiment mais aussi des installations techniques des nouvelles constructions n'ont cessé d'augmenter. Si en 1985, on pouvait se contenter de quelques centimètres d'isolation dans les murs ou les toitures, il n'est pas rare actuellement de prévoir des épaisseurs d'isolation dépassant 20 cm.

Si en 1985, on pouvait se contenter de quelques centimètres d'isolation dans les murs ou les toitures, il n'est pas rare actuellement de prévoir des épaisseurs d'isolation dépassant

20cm

Aujourd'hui, on accorde aussi une importance particulière à l'étanchéité à l'air de l'enveloppe, à la ventilation des locaux mais aussi aux performances des installations techniques et, chose nouvelle, à l'utilisation d'énergies renouvelables pour la production d'électricité, d'eau chaude ou même pour se chauffer via l'utilisation de pompes à chaleur couplées ou non à la géothermie.

Il est certain que l'introduction des réglementations PEB (depuis 2006) a été un élément moteur très important pour l'amélioration des performances énergétiques du logement neuf. Aujourd'hui, l'accent est de plus en plus mis sur la performance énergétique non seulement en construction neuve mais aussi pour la rénovation, même si celle-ci n'est le plus souvent pas soumise au respect de réglementations contraignantes. Et la tendance devrait s'accroître, tout particulièrement pour ce qui concerne la rénovation.



2 L'INTÉRÊT ACCRU DES CITOYENS POUR LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES ET LES MATÉRIAUX DURABLES

Le bureau d'étude iVox a, en marge du Forum Construction 2020, effectué une enquête auprès des Belges de 25 à 75 ans. Il en ressort notamment que les prestations énergétiques sont considérées comme très importantes lors d'un achat, d'une construction ou d'une rénovation par 88 % des répondants. Seuls les éléments de confort (93 %), de facilité d'usage (92 %) et d'entretien (89 %) font mieux.

Sur l'ensemble des consommateurs qui achètent un logement, 49 % ont en outre pour intention de le rénover d'une façon qui en améliorera les performances énergétiques. Une rénovation exclusivement énergétique est en effet envisagée par 10 % des répondants tandis que 28 % d'entre eux envisagent une rénovation mixte (énergétique et autre) et seuls 10 % songent à une rénovation exclusivement non énergétique. De plus, la moitié des projets de rénovation inclut des travaux d'isolation.

Les Belges qui construisent ou rénovent sont par ailleurs 77 % à considérer comme importante l'utilisation de matériaux durables.

3 LES SMART BUILDINGS ET SMART DISTRICTS COMME AIDE À LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Les Smart buildings et les Smart districts, déjà abordés dans un précédent chapitre, peuvent, eux aussi, jouer un rôle important dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ils sont très utilisés pour développer de nouveaux services aux habitants et pour gérer plus efficacement certaines ressources, telles que les sources d'énergie renouvelables, la collecte des eaux de pluie, ...



ENVIRONNEMENT ET

4 LES DÉVELOPPEMENTS TECHNOLOGIQUES AU SERVICE DES BÂTIMENTS ÉCO-RESPONSABLES

De remarquables développements techniques tels que ceux réalisés et promus au cours des dernières années vont davantage encore contribuer à rendre les logements plus éco-responsables. Mais aujourd'hui déjà, ils offrent de multiples possibilités dans toute une série de domaines.

En matière de chauffage, par exemple, l'utilisation du chauffage à basse température via le chauffage par le sol ou le chauffage mural est clairement une telle évolution marquante. Elle permet d'exploiter pleinement les potentialités des chaudières à condensation et des systèmes plus innovants comme les pompes à chaleur couplées ou non à la géothermie.

La ventilation n'est pas en reste en matière d'évolutions technologiques importantes, particulièrement utiles à l'éco-responsabilité du bâti. Pensons au système de ventilation à la demande dans lequel le débit de ventilation de chaque pièce est régulé en fonction, par exemple, du niveau d'humidité ou de la concentration de substances nocives. Ou aux unités indépendantes qui voient également le jour pour ventiler individuellement et de manière performante un local. L'utilisation de ces techniques permet de ne pas ventiler lorsque ce n'est pas nécessaire et au contraire de ventiler davantage les pièces qui doivent l'être.

Les installations sanitaires connaissent, elles aussi, leur lot d'évolutions « éco-responsables ». Actuellement, celles-ci permettent, par exemple, de produire de l'eau chaude par rapport à la consommation réelle et donc de faire des économies considérables. Et celles-ci peuvent être encore plus importantes grâce à l'utilisation des systèmes de récupération de la chaleur des eaux usées (par exemple au niveau des douches) qui se développent petit à petit. Ceux-ci permettent, en effet, de récupérer une partie de la



chaleur des eaux usées qui, sans cela, serait évacuée vers les égouts.

L'isolation est également un domaine en pleine extension. Des matériaux super isolants, comme les nanomatériaux, les aérogels ou les isolants sous vide sont, en effet, désormais disponibles. Ces isolants peuvent atteindre des performances trois fois supérieures à celles des isolants plus traditionnels. Ils sont actuellement encore peu utilisés en raison de leur coût plus élevé mais ils peuvent déjà constituer des solutions lorsqu'on dispose par exemple de peu de place pour l'isolation (rénovation des anciens balcons, par exemple). Des vitrages sous vide, permettant d'atteindre des performances énergétiques de l'ordre de 30 % supérieures à celles des triples vitrages et avec une épaisseur réduite à moins de 1 cm, se développent également pour le moment, ce qui ouvre de nouvelles perspectives, notamment en rénovation.

Le stockage des énergies renouvelables, abondantes et théoriquement suffisantes si elles n'étaient pas intermittentes, se développe lui aussi. On voit actuellement apparaître des batteries qui permettent de stocker l'électricité produite par les installations photovoltaïques. Et d'autres systèmes de stockage existent comme par exemple le stockage thermique dans la masse du bâtiment ou dans de l'eau. Actuellement, aucun de ces systèmes ne permet toutefois de pallier les carences de la nature (manque de vent, absence de soleil, ...). De nouvelles avancées technologiques importantes devront bien évidemment encore être réalisées pour nous rendre moins dépendants des systèmes actuels de production d'énergie et plus largement desservis par les énergies renouvelables. Mais les possibilités existantes sont déjà intéressantes.

4

ENVIRONNEMENT ET



Quelques échos des politiques régionales

1 LE FOCUS SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN WALLONIE

Sous l'impulsion de la CCW, l'économie circulaire et la rénovation énergétique sont parmi les axes majeurs de la Déclaration de Politique Régionale (DPR) du nouveau Gouvernement wallon (2019-2024).

Véritable levier économique pour la Région, le développement d'une Wallonie circulaire et efficiente énergétiquement permettra ainsi au secteur de la construction de poursuivre sa transition vers une construction durable, tout en générant un nombre important d'emplois locaux.

2 LA « STRATÉGIE RÉNOVATION » ET LE PREC À BRUXELLES

À Bruxelles, la « Stratégie Rénovation » et le Programme Régional en Économie Circulaire (PREC) ont comme ambition de remettre l'humain au centre des préoccupations en permettant à tout un chacun de vivre dans des bâtiments plus performants et confortables.

Le secteur de la construction est clairement essentiel pour atteindre cet objectif ! C'est pourquoi la CCB-C, grâce au soutien de la Région de Bruxelles-Capitale, travaille à la transition économique du secteur au travers de ses cellules Énergie-Environnement et Économie Circulaire ainsi que par le biais de la Plateforme Réemploi.



3 PLUS D'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Il ressort du dernier rapport PEB 2006-2020 que pour les permis de construire demandés en 2018, l'indice E moyen était déjà égal à E19, c'est-à-dire en dessous de l'exigence qui se situait alors à E40. L'indice E moyen pour les appartements reste plus élevé que pour les maisons, mais avait déjà diminué à E34 pour l'année 2017.

95%

des logements optaient
pour les énergies
renouvelables en 2018

Une autre tendance frappante qui se reflète dans ce rapport est le choix des énergies renouvelables dans presque tous les nouveaux logements en Flandre. En 2006, seulement 4% des logements optaient pour les énergies renouvelables. Ce pourcentage est passé à 53% en 2014, 76% en 2017 et 95% en 2018. En 2017, 72% ont opté pour des panneaux photovoltaïques et presque 20% pour une pompe à chaleur, mais à peine 2% ont choisi un chauffe-eau solaire.

De plus, il faut noter que les panneaux solaires photovoltaïques sont de plus en plus souvent associés à une pompe à chaleur (17% en 2017 et 22% en 2018).

Pour effectuer une rénovation énergétique lourde dans une habitation, il faut atteindre un indice E de 70 à partir de 2020. En 2019, l'indice E devait être de 90. Environ un quart des rénovations exigeant un permis d'urbanisme sont des rénovations énergétiques lourdes. Ici aussi, on constate une tendance à diminuer l'indice E. Pour les demandes de construction en 2017, l'indice E était en moyenne de 56 pour les maisons et de 61 pour les appartements. Cependant, dans le cas des rénovations énergétiques, on remarque que les 2/3 d'entre eux ne choisissent pas d'installer des énergies renouvelables.

4

ENVIRONNEMENT ET

4 ASSOULIR L'APPLICATION DE LA CHARTE ESCO

L'essence de la charte ESCO réside dans le fait que l'ESCO (Energy Service Company) effectue un projet économe en énergie mais qu'elle finance elle-même cet investissement. Cela permet une baisse drastique de l'utilisation et de la facture d'énergie. Par la compression des coûts d'usage, le client accède au financement d'une nouvelle installation. Une fois celle-ci payée, le client en devient pleinement propriétaire, engrange des économies d'énergie et bénéficie d'une facture énergétique moins lourde.

En 2019, les ministres du Gouvernement flamand précédent avaient déjà signé une charte ESCO, rédigée par la VCB avec le concours de la Vlaams Energiebedrijf (VEB). Le plan énergétique et climatique flamand approuvé en décembre 2019 recommande que la VEB développe davantage les contrats de performance avec des solutions de financement (Energy Performance Contracting ou EPC), conformément à la charte élaborée avec la VCB.

Le nouveau Gouvernement flamand veut utiliser les ESCO dans différents domaines, et plus particulièrement pour les bâtiments scolaires et les établissements de soins. En outre, il est important de promouvoir la charte ESCO auprès des pouvoirs locaux. Dans ce cadre, les autorités communales sont attachées à rendre leurs propres bâtiments plus économes en énergie. Les ESCO constituent un instrument important à cet égard.

Début 2020, le Gouvernement flamand a indiqué que 8 contrats EPC flamands étaient en cours pour une valeur d'investissement estimée à 7,8 millions d'euros, et qu'environ 20 autres contrats étaient en gestation. La VCB observe également que l'utilisation de l'instrument ESCO doit être ouverte à l'ensemble des entreprises d'installation techniques et pas seulement à quelques entreprises énergétiques.

Mots-clés

CO₂
rénovation énergétique
tiers investisseur
démolition-reconstruction
isolation
énergie renouvelable
ventilation
chauffage
PEB



CLIMAT



Actuellement, le taux de TVA pour la démolition-reconstruction dans notre pays est de 21%, sauf dans 32 centres urbains où il est de 6%, en cas de reconstruction après démolition par le propriétaire. La Confédération Construction demande d'étendre cette mesure à l'ensemble de la Belgique, plutôt que de la limiter à un nombre restreint de zones urbaines. Les consommateurs seraient dès lors moins enclins à opter pour une rénovation, simplement parce que celle-ci est moins coûteuse que la démolition-reconstruction, en termes de TVA.



Notre pays est à la traîne en ce qui concerne les performances de ses infrastructures. Beaucoup d'installations ont fait leur temps ou n'ont jamais vu le jour. Le taux d'investissement des autorités est en diminution constante. En d'autres termes, entre 2020 et 2030, une énorme opération de rattrapage est requise pour que nos infrastructures publiques (bâtiments publics, routes, chemins de fer, voies navigables, ...) souffrent la comparaison avec celles des pays qui nous entourent. Bien sûr, les entreprises de construction sont prêtes à coopérer à cet effort et ont le savoir-faire pour le mener à bien.

5

**INVESTIR DANS
LES INFRASTRUCTURES**

5

INVESTIR DANS LES IN



Axes d'investissements

1 RESPECTER LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS INITIALEMENT PRÉVUS

L'horizon économique à court terme semble morose en pleine crise du coronavirus. Toutefois, le recul attendu de l'économie pourra être compensé l'année prochaine moyennant un retour à une cadence normale de l'activité économique.

Pour rendre possible la sortie de crise, il convient de se tenir sans faiblir à la programmation initialement prévue des investissements et de concrétiser le Pacte national pour les investissements stratégiques, présenté en septembre 2018.

Ce dernier constitue un instrument important pour la réalisation des investissements publics dans notre pays jusqu'à 2030. Et aujourd'hui plus que jamais, une politique d'investissement dynamique doit être menée à tous les niveaux de pouvoir, en concertation entre les différents gouvernements. Elle doit, entre autres, être axée sur la mobilité, la rénovation énergétique, la gestion de l'eau et sur d'autres projets porteurs de croissance.

2 RENDRE LES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES ET LES BÂTIMENTS PUBLICS ÉCO-RESPONSABLES

Le Pacte national pour les investissements stratégiques a retenu un montant de 3 à 4 milliards d'euros pour le renouvellement des infrastructures dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, ainsi qu'une enveloppe de 17 milliards d'euros pour l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics par le biais de rénovations approfondies.



FRASTRUCTURES

La reconnaissance du caractère stratégique de ces investissements est une bonne nouvelle: ils soutiendront l'emploi dans le secteur de la construction au rythme de la concrétisation de ce plan.

3 AMÉLIORER LA MOBILITÉ

Le Pacte national pour les investissements stratégiques a inscrit parmi ses objectifs l'amélioration de la mobilité dans notre pays.

Un budget de 22 à 27 milliards pour la période allant jusqu'à 2030 y est d'ailleurs réservé à la mobilité et aux travaux d'infrastructure de transport. Compte tenu des nombreux travaux d'adaptation et d'amélioration nécessaires sur routes, tunnels, ponts et ouvrages d'art, ce montant apparaît toutefois insuffisant pour rattraper le retard avec les pays voisins, qui, eux, ont investi ces dernières années dans leurs infrastructures et leur mobilité. Et ce, d'autant plus que notre pays apparaît à la dernière place du classement européen en matière d'investissements en infrastructure de transport depuis plusieurs années, alors que celles-ci sont essentielles pour notre croissance et notre bien-être.

4 POURSUIVRE LES PROJETS DE GRANDS TRAVAUX

Dans toutes les régions, un certain nombre de projets à grande échelle sont dans leur phase de démarrage ou sont en cours. Quelques exemples : la liaison de l'Oosterweel, le Réseau suburbain bruxellois, l'écluse de Terneuzen, le tram de Liège, ...

Ces projets sont indispensables du point de vue de la mobilité et/ou pour notre attractivité économique et doivent se voir accorder une priorité absolue dans les années à venir.

5

INVESTIR DANS LES IN



Recommandations pour les marchés publics

1 RECHERCHER D'AUTRES FORMES DE FINANCEMENT

La situation financière de notre pays n'était déjà pas au mieux de sa forme avant la crise du coronavirus, et elle va encore s'aggraver. C'est pourquoi nous devons, plus que jamais, rechercher d'autres formes de financement pour les projets d'infrastructure.

Les PPP, ou partenariats publics-privés, sont centraux à cet égard. Cette approche doit être davantage développée en Belgique, dans une optique d'efficacité économique. Il doit s'agir de véritables modes alternatifs dans lesquels le secteur privé contribue dans une logique de retour sur investissements.

2 LUTTER PLUS SÉVÈREMENT CONTRE LES PRIX ANORMALEMENT BAS

Les projets d'infrastructure résultant de marchés publics sont souvent semés d'embûches. Celles-ci sont entre autres liées au fait qu'il s'agit d'un marché très concurrentiel où le prix est souvent le facteur décisif pour l'attribution d'un marché.

Un examen approfondi des offres et une lutte plus systématique contre les prix anormalement bas sont donc nécessaires. Une offre inférieure de 15% à la moyenne des prix des offres introduites doit automatiquement être considérée comme une offre anormalement basse. Elle doit alors donner lieu à une demande d'explications et être rejetée si ces explications ne sont pas convaincantes.



FRASTRUCTURES

3 LE PRIX COMME SEUL CRITÈRE ? IL FAUT UNE VUE SUR LE MONTANT TOTAL

Lorsque le prix est le seul critère, toutes les entreprises doivent connaître le montant total de toutes les offres. Autrefois, c'était possible, plus maintenant. Il convient de revenir à la situation antérieure pour une bonne transparence des conditions du marché.

PPP

Les partenariats publics-privés
doivent être davantage
développés en Belgique.

4 DÉFINIR EN CONCERTATION LE DÉBUT DES TRAVAUX

Le donneur d'ordre définit la date de début des travaux en concertation avec les entreprises de construction afin de prendre en compte leur planning de travail.

5 REJETER LES CRITÈRES DE SÉLECTION DÉRAISONNABLES

Il faut strictement condamner les critères de sélection déraisonnables dans les cahiers des charges allant au-delà de l'agrégation.

De tels critères empêchent en effet un grand nombre d'entreprises de participer aux appels d'offres, lesquelles sont dès lors, de facto, évincées du marché.



5

INVESTIR DANS LES IN

6 ENCADRER LES PROCÉDURES NÉGOCIÉES

La procédure négociée est de plus en plus utilisée dans les appels d'offres, ce qui signifie que les entreprises de construction doivent consacrer plus de temps et de ressources à la préparation de leurs offres.

Cette procédure est, on le voit, longue et coûteuse pour les entreprises et doit, pour cette raison, être mieux encadrée dans un souci de transparence et d'information pour les entreprises participantes.

Le remboursement des frais d'études pour les entreprises exclues de la procédure devrait également être possible.



Initiatives des Régions

1 LES NOMBREUX PLANS D'INVESTISSEMENT WALLONS

L'année 2019 a été une année de transition entre le « plan infrastructures » 2016-2019 (640 millions €) et le « plan infrastructures de mobilité » 2019-2025 (2 milliards €). Toutefois, la CCW encourage les pouvoirs publics à déterminer un seuil annuel minimum d'investissements afin de garantir la maintenance du réseau existant qui constitue un patrimoine public considérable et trop peu entretenu durant ces trente dernières années.

La CCW appelle également à préserver la capacité d'investissement des communes, tout en poursuivant les autres plans d'investissements du Gouvernement wallon. Outre le nouveau « plan Infrastructures de mobilité », il faut, en effet, notamment mentionner le « plan de transition » 2020-2024 (4 milliards €), ou encore le « plan hôpitaux », le « plan piscine », et le « plan lumières 4.0 ».



FRASTRUCTURES

2 RÉINVESTIR DANS L'INFRASTRUCTURE BRUXELLOISE

La Région de Bruxelles-Capitale a souffert pendant de nombreuses années du sous-investissement chronique dans ses infrastructures. Il est essentiel de réinvestir massivement dans l'infrastructure, que cette dernière soit visible ou invisible, afin de permettre aux habitants et aux utilisateurs de la région de Bruxelles-Capitale de pouvoir profiter pleinement du caractère et des ressources de la région.

Ces investissements doivent non seulement prendre en compte les effets de la « dette cachée » telles que par exemple le coût de la remise à niveau des équipements souterrains que sont les égouts, mais il est également essentiel de prendre en considération l'évolution de notre société. La crise du coronavirus nous montre que tant la société que les habitudes des habitants sont en permanente mutation. Il est dès lors important de prendre en compte ces changements lors des investissements mais aussi et surtout de mener une concertation avec les acteurs de terrain.

La CCB-C rappelle inlassablement aux pouvoirs publics cette nécessité d'investir et d'entretenir les infrastructures bruxelloises. Elle travaille également à l'amélioration de la prévisibilité de ces investissements publics sur le long terme en réalisant de nombreuses sessions d'information avec les différents grands donneurs d'ordre publics afin de permettre aux entreprises de se mettre en capacité de réaliser ces investissements.

Mots-clés

Pacte d'investissement
RER
Oosterweel
PPS
adjudication
offre
réinvestir
coronavirus

5

INVESTIR DANS LES IN

3 LE PROGRAMME PLURIANNUEL ET LA CHARTE PPP EN FLANDRE

Le programme d'investissement pluriannuel flamand prévoit de nouveaux investissements

Le programme d'investissement pluriannuel est clairement couplé à l'accord du Gouvernement flamand. La VCB applaudit ce programme, car il offre une perspective d'avenir claire pour plusieurs années pour le secteur. Ce programme pluriannuel prévoit des investissements supplémentaires à hauteur d'1,65 milliard d'euros pour la période 2020-2024, en se concentrant principalement sur la mobilité et les transports publics (635 millions d'euros), les bâtiments scolaires (500 millions d'euros) et les infrastructures de recherche et de développement (195 millions d'euros).

Entre-temps, la VCB a reçu un rapport détaillé sur les investissements prévus pour l'année 2020. Les investissements flamands passeront au total de 6,05 milliards d'euros dans le budget ajusté de 2019 à 6,49 milliards d'euros dans le budget initial de 2020. Les plus grands postes d'investissement concernent l'environnement (2,7 milliards d'euros), la mobilité et les transports publics (1,7 milliard d'euros), l'enseignement et la formation (850 millions d'euros), l'économie, les sciences et l'innovation (650 millions d'euros), et le bien-être, la santé publique et la famille (400 millions d'euros). Le montant important attribué à l'environnement est principalement lié aux prêts dans le cadre de la construction de logements sociaux.

Durant les prochaines années, les communes recevront un montant supplémentaire de 4,5 milliards d'euros de la part du Gouvernement flamand, mais celui-ci ne peut pas obliger les communes à utiliser ce montant pour des investissements. Entre-temps, il est apparu que les 13 centres administratifs rehausseront leur niveau d'investissement. Le planning pluriannuel des communes montre dans quelle mesure elles attribueront ces moyens supplémentaires à de nouveaux investissements. La VCB est toutefois préoccupée par la manière



FRASTRUCTURES

dont ces investissements risquent de pâtir des dépenses supplémentaires et des baisses des revenus liées à la crise du coronavirus.

Une charte sur l'application du financement alternatif et des PPP

Le nouveau Gouvernement flamand veut être un gouvernement d'investissement. De nouveaux gros projets et programmes seront dans les starting-blocks durant la prochaine législature. De façon générale, la VCB est d'avis que ces projets doivent être réalisés en premier lieu par des moyens publics réguliers et seulement en complément par des financements en PPP.

La note politique flamande pour l'enseignement traite entre autres de la continuation des contrats DBFM spécifiques à certains projets, de la mise en service des nouveaux programmes DBFM sur la base de l'expérience acquise avec le programme « Scholen van Morgen », et des projets PPP à plus petite échelle. Dans la note politique pour la mobilité et les transports publics, l'on parle clairement de PPP pour la R4 Oost-West autour du port de Gand.

Le précédent gouvernement flamand a également approuvé une charte PPP dans le cadre du VBOC (Comité de concertation flamand pour la construction). Le nouveau gouvernement a confirmé les principes de la charte PPP et met l'accent sur son deuxième principe, qui insiste sur la bonne préparation des projets d'investissement. Il ne s'agit pas seulement de saisir les besoins sociétaux, d'impliquer suffisamment les parties prenantes et d'identifier les risques. Il s'agit aussi de choisir la forme optimale d'appel d'offres, de coopération et de conventions entre les parties. Le PPP n'est qu'un moyen d'exécution.

De son côté, la VCB insiste surtout sur le quatrième principe de la charte. Celui-ci prévoit que les pouvoirs publics doivent accorder une compensation équitable aux candidats-adjudicataires qui ont soumis une offre de qualité, très détaillée et conforme, mais qui n'ont pas obtenu le marché.



**Les files s'allongent
année après année
et les transports en
commun n'offrent que
peu d'alternatives pour
éloigner les navetteurs
de la route. Comme
mentionné au chapitre
précédent, il faut réaliser
de gros investissements
pour développer
la mobilité dans notre
pays et la préparer aux
défis de l'avenir.**





6



**PRÉPARER
LA MOBILITÉ
DE DEMAIN**



6

PRÉPARER LA MOBILITÉ



Des infrastructures « no future proof » comme point de départ

Bien que la technologie ait fortement évolué et que le nombre de véhicules ait largement augmenté ces 40 dernières années, peu de choses ont changé en matière de voiries, si ce n'est du côté des usagers.

Les grandes tendances, comme le changement climatique, les matériaux de construction plus durables, les techniques de construction, etc. appellent aujourd'hui des

voiries plus éco-responsables. Certaines évolutions technologiques, comme les infrastructures connectées, la logistique intelligente et la communication de véhicule à véhicule, auront un impact certain sur la construction des voiries. Et ce, alors que les routes seront également utilisées différemment : l'utilisateur devra adapter son comportement, et il devra souvent payer pour l'usage de certaines routes.



Investir dans la mobilité et dans la croissance économique

La mobilité va de pair avec les investissements dans les routes et les infrastructures.

Les économistes sont même d'avis que les investissements dans les infrastructures sont un levier crucial de croissance économique. Une économie ne peut être florissante si les routes ne sont pas bien entretenues, surtout pour notre économie qui se base fortement sur la logistique et l'exportation.



TÉ DE DEMAIN

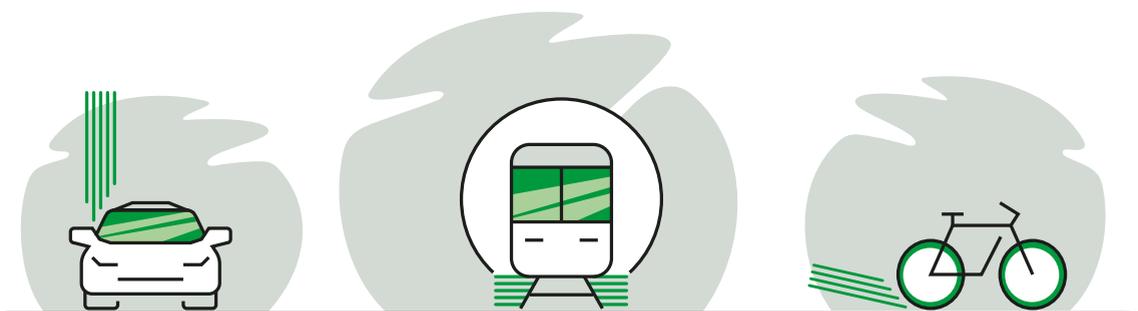
➔ Envisager les nouveaux besoins de mobilité

La population continue d'augmenter, ainsi que la taille des villes. Un des plus grands défis de ces prochaines années sera de créer une mobilité sûre, conviviale et abordable pour tous. Les infrastructures de transport devront également être en mesure de faire face à l'augmentation des volumes de fret et à la demande croissante de solutions de mobilité rapides, fiables et respectueuses de l'environnement.

➔ Mieux informer les navetteurs

À l'avenir, les voyageurs et les navetteurs utiliseront différents moyens de transport. Ainsi par exemple, ils feront une partie de la route en voiture, pour ensuite utiliser les transports publics et enfin, une fois arrivés près de leur destination, ils emprunteront un vélo. Il est essentiel que le voyageur ou le navetteur

reçoive des informations précises et fiables afin de pouvoir faire les bons choix sur les itinéraires et les options possibles. Et ce, d'autant que le voyageur aspire de plus en plus à un trajet sans encombre du début à la fin du parcours.



6

PRÉPARER LA MOBILI



Se lancer dans les véhicules électriques et autonomes

Les véhicules électriques et autonomes gagneront en importance durant les prochaines années et ces évolutions auront des répercussions non seulement sur le design des nouveaux véhicules mais aussi sur les infrastructures.



Préparer les autoroutes de l'avenir

Le bureau d'étude international ARUP a analysé concrètement l'évolution de l'autoroute de l'avenir, en tenant compte de tous les défis et de toutes les évolutions sociales et technologiques. Les nouvelles technologies présentes sur cette autoroute, « Highway of the future », offriront de nouvelles possibilités.

Il est par exemple question d'une autoroute qui se répare automatiquement sous votre voiture, pour laquelle les files causées par des travaux sont de l'histoire ancienne. Ou encore, de marquages routiers sensibles à la température qui vous avertissent de routes

glissantes et même d'une transformation à l'usage de la route en électricité.

Le changement climatique, l'urbanisation, l'innovation technologique, les changements démographiques et le changement de comportement des voyageurs sont des tendances qui auront une influence sur les routes de demain. Il est crucial de bien comprendre ces tendances pour préparer les autoroutes de l'avenir, pour que les infrastructures routières deviennent efficaces sur le plan énergétique et durables.



→ Quelques axes régionaux

1 MOBILITÉ VERTE

La mobilité « verte » (électricité, hydrogène, ...) représente un enjeu fondamental de la mobilité de demain. Le transport fait partie des principales sources d'émissions de gaz à effet de serre, avec l'augmentation continue du nombre de véhicules. La mobilité « verte » se présente également comme un complément idéal au renouvelable. Le parc de véhicules peut, en effet, être utilisé pour réduire les périodes où la production du renouvelable doit être optimisée par absence de débouchés.

Afin d'intégrer au mieux cette nouvelle forme de mobilité, une modernisation des infrastructures de transport sera indispensable. La CCW note ainsi qu'il s'agira notamment d'intensifier l'équipement du territoire wallon en bornes de recharges publiques. D'autant, d'ailleurs, que les évolutions vers une mobilité verte s'inscrivent également dans la lignée de la volonté des constructeurs automobiles de réorienter, à brève échéance, le marché vers une offre en véhicules « verts ».



6

PRÉPARER LA MOBILITÉ

2 LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE

D'année en année, la mobilité et l'utilisation de l'espace public deviennent de plus en plus problématiques à Bruxelles. La CCB-C en est bien consciente et travaille activement sur cette thématique. En effet, même si nous comprenons l'objectif de la région de rendre un maximum d'espaces disponibles aux habitants, la CCB-C rappelle que les véhicules sont des outils de travail indispensables pour notre secteur.



La CCB-C continue donc son travail de simplification du système OSIRIS et demande partout où cela est possible des dérogations aux nombreuses nouvelles législations relatives à la mobilité pour les véhicules qui sont autant d'outils pour les entrepreneurs. L'exemple de la création d'une carte de parking, valable sur l'ensemble du territoire de la Région bruxelloise pour les véhicules des entrepreneurs du secteur de la construction, en est une bonne illustration.

Par ailleurs, la CCB-C contribue également à plusieurs projets afin d'optimiser la logistique des chantiers via des centres de distribution de matériaux ou l'optimisation de la chaîne de livraison.



3 DES PROGRAMMES INTÉGRÉS ET DE NOUVEAUX MOYENS DE COMMUNICATION

Des programmes intégrés pour les investissements dans la mobilité

La note politique flamande pour la mobilité et les transports publics annonce la mise en œuvre d'un programme d'investissements intégré (PII) afin de planifier les investissements de manière plus claire et plus efficace, avec des délais d'exécution serrés et une meilleure adéquation des objectifs et des priorités dans les différents domaines d'activités.

Selon la note politique, les PII ont pour but une meilleure adéquation sous-jacente pour les investissements des différentes entités. En outre, les zones dévolues au transport et les autorités locales seraient plus activement impliquées dans l'élaboration des PII afin que les villes et les communes puissent mieux cibler leurs propres investissements.

En parallèle, le Gouvernement flamand a assuré la VCB que les entreprises des sous-secteurs concernés (construction hydraulique, de voiries ou d'installations et gestionnaires de réseaux) continueront à avoir une vue d'ensemble sur les travaux prévus pour leur sous-secteur avec les PII, ce qui leur permettra d'adapter leur capacité d'exécution en conséquence.

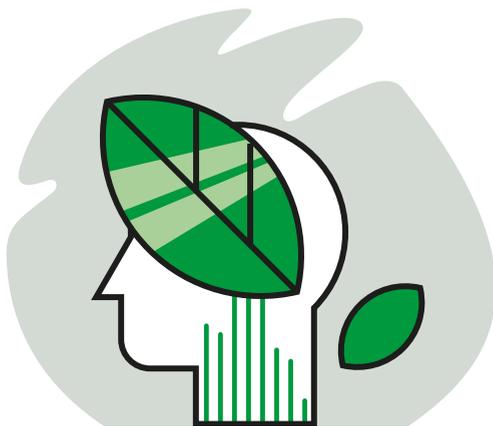
Pour l'instant, la Vlaamse Milieumaatschappij (VMM) et les entreprises de services publics n'ont pas de rôle défini dans le cycle des PII. Cependant, le gouvernement a souligné que diverses entités dans le domaine d'activités du département Mobilité et Travaux publics flamand coordonnent la planification des projets aussi activement que possible avec la VMM et les Gestionnaires de réseaux.

6

PRÉPARER LA MOBILI

La mobilité en mouvement

En 2019, le département Mobilité et Travaux publics (MOW) a publié une note intitulée "Mobiliteit in beweging: 10 gamechangers voor mens, economie en klimaat" (La mobilité en mouvement: 10 game changers pour les personnes, l'économie et le climat) à l'attention du nouveau gouvernement flamand. La note abordait clairement la question d'un réseau de hubs. Pour le transport de marchandises, le département applique la même philosophie avec comme point de départ le partage des installations de stockage, des terminaux et des moyens de transport.



Le département veut travailler de concert avec les pouvoirs locaux et les acteurs privés pour la construction de centres de mobilité attrayants, en utilisant le concept « Mobility as a service ». Le rôle des autorités consisterait donc surtout à garantir la transparence et l'interopérabilité des plateformes de données.

La note insiste clairement sur le rôle que jouera la mobilité pour faire de la Flandre une pionnière dans le domaine de l'innovation. En Flandre, un certain nombre de projets pilotes sont déjà en cours dans le domaine des véhicules autonomes et de la mobilité connectée, tels que des tests de navigation et de



TÉ DE DEMAIN

conduite autonomes, de mise en peloton de camions, de navettes automotrices, etc. Le nouveau gouvernement devrait positionner la Flandre comme un terrain d'essai pour les véhicules connectés et autonomes. Outre le développement de la plate-forme de données Mobili déjà existante et le partage des données avec les développeurs d'applications, le département souhaite contribuer à une réglementation qui permette des expériences dans ce domaine.

Le département propose également le déploiement du réseau 5G. L'objectif est de construire des réseaux qui assurent de manière efficace la communication des données entre les moyens de transport et leur environnement, en collaboration avec les opérateurs de données. À cet égard, le département étudie également la possibilité d'utiliser le réseau de fibres optiques existant du gouvernement flamand pour créer un réseau 5G ouvert le long des autoroutes flamandes. En outre, la Flandre doit devenir leader dans le domaine du « smart shipping ». Le département MOW veut également préparer les infrastructures fluviales aux embarcations automatisées et autonomes.



Mots-clés

Plan de mobilité
infrastructures de transport
autoroute de demain
voiture électrique
véhicule autonome

La construction se trouve face à un épineux problème : beaucoup trop peu de jeunes se destinent à travailler dans notre secteur. Chez les jeunes, la construction a souvent une image tronquée, d'insécurité, de métiers pénibles et dépassés. Cependant, nous pouvons nous défaire définitivement de cette image, car ces dernières années, la construction s'est muée en secteur beaucoup plus sûr et plus technologique, ce qui le rend bien plus attrayant. C'est l'une de nos missions essentielles, en tant que fédération sectorielle, de transmettre l'image que mérite le secteur, pour que les jeunes, mais aussi les autres catégories d'âge, n'hésitent pas à franchir le pas et à choisir un métier dans la construction.





7



**RENDRE
LA CONSTRUCTION
PLUS ATTRACTIVE
AUPRÈS DES JEUNES**

7

RENDRE LA CONSTRUCTION AUPRÈS DES JEUNES



Approfondir et valoriser l'enseignement en alternance

Dans des pays comme l'Allemagne ou la Suisse, la majorité des élèves suivent un enseignement en alternance. Chez nous, ce système est moins populaire, malgré les efforts des gouvernements régionaux à cet égard. Pourtant, l'alternance est la source de bons résultats dans notre pays : 80 % des diplômés trouvent un emploi dans les 6 mois, tandis que 20 à 25 % d'entre eux créent leur propre entreprise dans les 5 ans. Ce qui prouve que l'alternance est une bonne chose pour l'entrepreneuriat dans notre pays.

Alors, où se situe le problème ? Beaucoup de parents veulent que leurs enfants suivent leur formation dans l'enseignement secondaire général et, en cas d'échec, ils préfèrent que leurs enfants optent pour une option dans l'enseignement secondaire technique. L'enseignement professionnel et en alternance dispose d'une mauvaise image chez les parents, qui sont les « décisions-makers » quand il s'agit de choisir une option dans l'enseignement

secondaire. Ils ont à l'esprit cette mauvaise image, à tort cela va de soi, mais il est difficile de faire changer les mentalités durablement.

La Confédération Construction doit donc, avec ses antennes régionales et les gouvernements régionaux, faire en sorte de promouvoir l'enseignement en alternance, en mettant l'accent sur les « meilleures pratiques » et en proposant une offre de stage plus étoffée pour les jeunes.

80%

des diplômés trouvent un emploi dans les 6 mois.



TION PLUS ATTRACTIVE

→ **Stimuler l'enseignement des métiers de la construction**

Le nombre d'élèves qui se destinent à un métier de la construction est en chute libre dans notre pays depuis un bon moment. Néanmoins, il est nécessaire pour notre secteur qu'un grand nombre d'élèves sortent de ces filières, comme de l'enseignement en alternance, afin d'éviter une pénurie de nouveaux talents. La raison de l'impopularité croissante de ces filières est la même que pour l'alternance : il s'agit d'un problème d'image.

→ **Renouveler l'image de la construction**

La Confédération Construction doit, à tous les niveaux, travailler pour chasser cette image négative du secteur de la construction. Nous le faisons en organisant de gros événements comme la Journée Chantiers Ouverts, qui, comme l'événement Digital Construction, montrent à quel point notre secteur est dans l'air du temps. Mais nous organisons également de plus petits événements, comme les Aedificas Foundation Awards, qui insistent sur la responsabilité sociale des entreprises de construction.

De plus, nous avons lancé notre campagne de prévention www.safetymypriority.be qui démontre que la sécurité est une priorité absolue dans notre secteur et qui vise à ce que notre pays obtienne les meilleurs résultats en ce qui concerne les accidents du travail dans le secteur de la construction.

Enfin, la construction doit montrer clairement qu'elle n'offre pas seulement des carrières pour les personnes peu qualifiées, comme on le pense souvent de manière totalement erronée. Les profils hautement et moyennement qualifiés trouvent également de plus en plus leur place dans notre secteur.

7

RENDRE LA CONSTRUCTION AUPRÈS DES JEUNES



Initiatives des Confédérations régionales

1 LA REVALORISATION DES FILIÈRES STEM EN WALLONIE

Avec l'entrée en vigueur du Pacte d'excellence début 2020, la CCW a fait de l'inclusion des métiers techniques dans l'enseignement une priorité. La CCW est convaincue de la nécessité de redonner aux jeunes l'envie de s'investir dans des études conduisant aux métiers techniques et manuels.

C'est notamment au sein de l'UWE et de la Fondation pour l'enseignement (en partenariat avec les représentants de l'enseignement) que la CCW travaille afin de revaloriser les filières STEM (science, technologie, ingénierie et mathématiques).

La CCW entretient également des liens étroits avec l'IFAPME afin que les formations dispensées soient en adéquation avec les attentes des entreprises. Nous avons notamment participé à la création de nouvelles formations en alternance. La filière « Constructeur - monteur de bâtiment en structure bois » lancée en 2019 a d'ailleurs rencontré un franc succès auprès des jeunes et des entreprises.

2 LE DÉVELOPPEMENT D'UN PÔLE FORMATION EMPLOI À BRUXELLES

L'offre de formation construction ainsi que les infrastructures existantes sont relativement nombreuses en Région de Bruxelles-Capitale. Or, cette multiplication de l'offre et des infrastructures entraîne une complexité du paysage de la formation et une dispersion des moyens financiers.



TION PLUS ATTRACTIVE

Face à ce constat, les partenaires sociaux, en partenariat avec les pouvoirs publics, travaillent au développement d'un Pôle Formation Emploi (PFE) Construction. L'objectif de ce PFE est de rassembler sous la même enseigne l'ensemble de l'offre de formation technique et pratique du secteur de la construction.

Suite aux actions de la CCB-C, un budget de près de 16 Mio € a été octroyé par Beliris pour la construction de ce futur Pôle. Le secteur travaille actuellement avec les partenaires publics à la création de l'ASBL du futur PFE ainsi qu'au développement du futur bâtiment.

Suite aux actions de la CCB-C,
un budget de près de

16 Mio €

a été octroyé par Beliris
pour la construction de ce futur Pôle

3 LE CONSTAT DE LA VCB : INTÉRÊT ACCRU POUR L'ALTERNANCE, MAIS TROP PEU D'INGÉNIEURS

Le nombre d'élèves en alternance dans le secteur de la construction augmente

En Flandre, le nombre de contrats d'enseignement en alternance dans le secteur de la construction est en augmentation : d'une vingtaine durant l'année scolaire 2016-2017, nous sommes passés à presque 150 contrats durant l'année scolaire 2019-2020. La VCB continue de croire en l'enseignement en alternance et plaide pour une extension de celui-ci dans les enseignements secondaires technique et professionnel, ainsi que dans l'enseignement supérieur, comme prévu dans l'accord de gouvernement flamand.



7

RENDRE LA CONSTRUCTION AUPRÈS DES JEUNES

Le nombre de trajets standards approuvés pour les formations en alternance est passé d'1 à 14. L'alternance a commencé dans le secteur de la construction avec un trajet pour le gros œuvre durant l'année scolaire 2016-2017. Durant l'année scolaire 2017-2018, de nouveaux trajets pour les métiers de la finition, la toiture, les travaux de décoration et de peinture ont été créés. Durant l'année scolaire 2018-2019, cinq sections ont été créées (conducteurs d'engins de chantier, ferrailleurs-coffreurs, tailleurs de pierre, plâtriers et carreleurs) et durant l'année scolaire 2019-2020, cinq autres sections (constructeur de routes en asphalte et en béton, charpentiers de toitures, monteurs d'échafaudages, restaurateurs, peintres-décorateurs et peintres).

Cependant, il n'a pas encore été possible d'entamer une formation concrète pour six métiers de la construction bien qu'approuvées, à défaut d'école ayant demandé à être autorisée à programmer cette formation, ou parce que les écoles ayant soumis une demande de programmation n'ont trouvé aucun élève pour cette formation. Il est frappant de voir qu'il y a encore très peu d'élèves (moins de 10) pour d'autres trajets pouvant se poursuivre. L'enseignement en alternance dans la construction en Flandre est donc encore fragile.

Les admissions dans l'enseignement supérieur ou universitaire pour les métiers de la construction restent insuffisantes

Les chiffres de l'AHOVOKS (l'agence pour l'enseignement supérieur, l'enseignement pour adultes, les qualifications et les bourses d'études) montrent que le nombre de diplômes pour les formations de bachelier dans la construction est resté stable en 2017-2018, autour de 300. Ce chiffre a doublé en dix ans, car le nombre d'écoles qui organisent ces formations est passé de deux à cinq. Mais, dans le même temps, le nombre d'ingénieurs industriels diplômés a baissé ces dernières années et le nombre d'ingénieurs civils diplômés est toujours très bas par rapport à la demande. Dans le même temps, les entreprises de construction



TION PLUS ATTRACTIVE



Mots-clés

Enseignement en alternance
enseignement technique
enseignement professionnel
école de construction
Journée Chantiers Ouverts
Digital Construction
www.safetymypriority.be
STEM
IFAPME

demandent des profils plus qualifiés. 26% des offres d'emploi pour des métiers de la construction concernent des profils très qualifiés et 32% des profils moyennement qualifiés. C'est ce qui ressort d'une analyse de la VCB sur les 20 métiers les plus demandés dans la construction pour lesquels figurent notamment des profils qualifiés correspondant à quatre métiers en pénurie dans le secteur de la construction (de conducteur, calculateur, chef de chantier et dessinateur de la construction). Cette liste indique que la construction n'est plus un secteur pour lequel les employeurs se satisfont de profils peu qualifiés ou considèrent qu'il n'est pas requis d'avoir une formation préalable.

Ces dernières années, les entreprises de construction ont opéré une avancée importante sur le terrain de la numérisation et élaborent des techniques innovantes leur permettant d'entrer dans l'ère 4.0. Cela contribue à donner une image plus positive de la construction. Mais dans quelle mesure les établissements de formation sont-ils au fait des dernières innovations technologiques dans le secteur? Selon une courte enquête de la VCB mi-2019, les universités et les hautes écoles se montrent généralement favorables aux outils innovants qui commencent à se faire une place dans le secteur de la construction, en particulier le BIM. C'est surtout valable pour les hautes écoles qui proposent des formations de bacheliers professionnels en construction. Mais le nombre d'institutions empruntant cette voie est encore cruellement insuffisant.

L'exode urbain est désormais de l'histoire ancienne. Les villes connaissent de nouveau un regain de popularité et voient leur nombre d'habitants augmenter. Les raisons en sont nombreuses : proximité des commerces et des services, rapidité et fiabilité des transports,...

La ville répond aux besoins de toujours plus de personnes.

En 2008, la population en milieu urbain dans le monde dépassait pour la première fois la population en milieu rural. D'ici 2050, on estime que deux personnes sur trois dans le monde habiteront dans les villes.

8

**CONSTRUIRE LA VILLE
DE DEMAIN SUR
LA VILLE
D'AUJOURD'HUI**

8

CONSTRUIRE LA VILLE D'AUJOURD'HUI



Préparer la ville du futur

Le fabricant automobile Toyota travaille sur une ville du futur. Située au pied du Mont Fuji, elle s'étendra sur 71 hectares et accueillera 2000 personnes. Elle deviendra un laboratoire pour les voitures autonomes, les maisons intelligentes, l'intelligence artificielle et les technologies intégralement alimentées par des piles à combustible à hydrogène.

Le projet « Woven City », c'est son nom, a pour objectif de diminuer les émissions nocives des véhicules et des logements, de réduire les embouteillages et d'adapter les technologies de l'Internet le plus possible à la vie quotidienne.



DE DEMAIN SUR LA VILLE

➔ **Rendre la ville Smart et attractive**

Chez nous, la situation n'évoluera sans doute pas aussi vite qu'au Japon ces prochaines années mais les villes vont connaître une profonde mutation. Notre secteur sera un acteur important dans la reconstruction de la ville sur la ville, comme le font les Néerlandais depuis des années. Dans les nouvelles zones résidentielles de la ville à créer, il s'agira de reconstruire après démolition le parc de logements existant ou de le rénover en profondeur. Cela rendra les villes plus

attrayantes et permettra de contrer l'exode urbain, avec une considérable réduction des trajets domicile-lieu de travail à la clé.

Les villes intelligentes dont les bâtiments sont intelligents, neutres ou positifs sur le plan énergétique sont également des villes attirantes. Logique, étant donné que l'habitant est placé au centre des préoccupations dans ce type de bâtiment. Les installations de l'habitation communiquent entre elles, avec les habitants, mais aussi avec les abords du bâtiment. Un avantage supplémentaire est que ces installations prennent également en charge la gestion de leur propre entretien.

L'évolution vers ce type de bâtiments a des répercussions sur les entreprises de notre secteur. Non seulement elles doivent livrer un bâtiment, mais elles sont également chargées de gérer l'utilisation (énergie, eau, ...) du bâtiment par ses occupants. Et ce, dans le sens le plus large du terme. Cela s'appelle le « Building as a Service » (BaaS) ou le « Housing as a Service » (Haas).



8

CONSTRUIRE LA VILLE D'AUJOURD'HUI

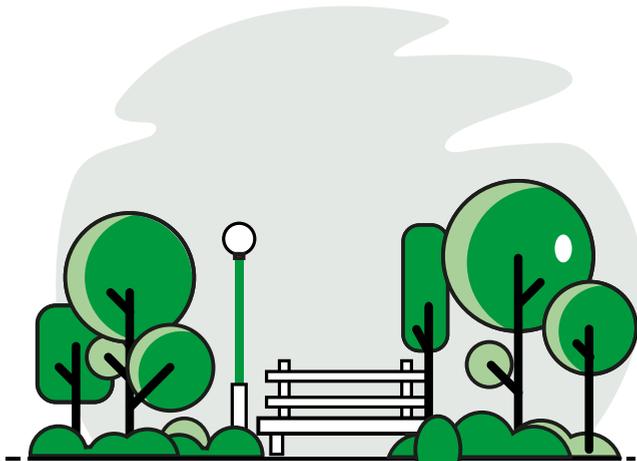


Verdir la ville

Les parcs, les arbres et la végétation jouent trop souvent un rôle secondaire dans le développement et la fondation d'une ville. Les espaces verts urbains sont souvent considérés comme des « objets » ou des « meubles » qui embellissent l'espace public lorsque toutes les fonctions spatiales sont pourvues. Cependant, les espaces verts n'ont pas pour seule vocation d'« embellir » la ville. De nombreuses valeurs positives sont associées à une ville vivable et saine : la végétation améliore le climat de la ville, réduit la chaleur et récupère l'excès d'eau de pluie. Les espaces verts réduisent les nuisances sonores, améliorent la biodiversité et offrent du lien social.

De plus en plus de villes choisissent de jouer la carte écologique. Les parcs urbains et la végétation peuvent réduire les îlots de chaleur urbains. Dans les villes, la température est souvent de plusieurs degrés plus élevée, ce qui peut être très difficile à supporter, surtout pendant les nuits d'été particulièrement chaudes. Les zones rurales sont également exposées à l'augmentation des températures, mais les villes doivent faire face à un effet d'« îlot de chaleur urbain », qui rend la température plus élevée encore.

Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que la ville emmagasine davantage de chaleur et que cette chaleur



DE DEMAIN SUR LA VILLE

s'estompe moins vite qu'en milieu rural. Les villes absorbent plus la lumière du soleil à cause de certains matériaux comme l'asphalte et les dalles de trottoir, et perdent moins de chaleur en raison du bâti et de la plus faible vitesse du vent. En outre, l'on crée plus de chaleur dans une ville en raison de la circulation. Là où la campagne se refroidit rapidement, les rues et les bâtiments des villes conservent davantage la chaleur.

Quand on parle d'espaces verts dans la ville, il ne s'agit pas seulement de construire des parcs ou aires de verdure pour éviter les îlots de chaleur urbains, il s'agit également de rendre les façades et les toitures plus vertes. L'avantage des toitures vertes est qu'elles retiennent l'eau de pluie, peuvent contrôler la chaleur à l'intérieur des habitations, améliorent la qualité de l'air, stimulent la biodiversité et offrent de l'espace pour y planter des légumes.



Revaloriser sans exclure

L'on parle de gentrification lorsqu'un quartier pauvre, vieux et délabré est mis à niveau socialement, culturellement et économiquement. Par conséquent, les prix des loyers et de l'immobilier augmentent et les habitants d'origine sont souvent "poussés" vers d'autres quartiers nettement moins attractifs. Les Marolles ou le quartier Dansaert à Bruxelles, et « Het Eilandje » à Anvers en sont des exemples.

La gentrification n'est pas idéale pour garantir le vivier d'un quartier. Les quartiers doivent, en effet, être les plus variés possible, avec des personnes venant de différentes classes sociales. Cela signifie qu'en termes d'habitat et de commerce, il existe également une offre diversifiée avec une variété des espaces qui leur sont dévolus.

Il faut donc réussir les rénovations urbaines et la revalorisation des quartiers, là où elle apparaît souhaitable, tout en évitant ce phénomène de gentrification qui les accompagne souvent.



8

CONSTRUIRE LA VILLE D'AUJOURD'HUI



Quelques initiatives régionales

1 DES BALISES POUR UN STOP BÉTON EN WALLONIE

D'ici 2025, la Wallonie devra réduire de moitié la consommation de son territoire non artificialisé, ce qu'on appelle plus communément le « stop à l'étalement urbain » (ou « stop au béton »). Cet objectif, inscrit dans le Schéma de Développement Territorial (SDT) de la Wallonie comme instrument pour préserver les ressources naturelles, devra porter sur l'ensemble du territoire wallon d'ici 2050.

D'ici

2025

la Wallonie devra réduire de moitié la consommation de son territoire non artificialisé

Ce mécanisme de lutte contre l'étalement urbain, déjà connu en Flandre, nécessaire pour toutes les raisons invoquées, doit être balisé par des mesures d'accompagnement – au niveau urbanistique, juridique, économique et environnemental –, estime la CCW. Il faut en effet éviter de générer des effets indésirables (surchauffe immobilière, blocage de permis, effets Nimby, exode urbain, ...) et, au contraire, générer une véritable requalification et attractivité urbaine au niveau local et régional.

Sur le plan urbanistique, la CCW préconise, en outre, la poursuite de l'évaluation du Code de Développement Territorial (CoDT).



2 LA RÉNOVATION DU BÂTI ET DES PERMIS D'URBANISME À BRUXELLES

La Région de Bruxelles-Capitale a des ambitions extrêmement fortes en matière de rénovation de son bâti et de développement urbain. La CCB-C plaide continuellement afin que les objectifs urbanistiques soient en relation avec les objectifs environnementaux et ne s'opposent pas l'un à l'autre.

En ce qui concerne la rénovation du bâti, Bruxelles souhaite réduire de 60% ses émissions de gaz à effet de serres. Cette ambition ne sera atteignable qu'avec une refonte profonde du système de délivrance des permis d'urbanisme. Ce système doit en effet être optimisé tant du point de vue du traitement de l'information que des délais de délivrance.

La CCB-C travaille actuellement sur une étude de benchmarking des meilleures pratiques afin de simplifier les procédures urbanistiques par la digitalisation.



Mots-clés

Woven City
exode urbain
démolition-reconstruction
bâtiments et logements intelligents
BaaS
HaaS
gentrification
stop au béton

8

CONSTRUIRE LA VILLE D'AUJOURD'HUI

3 LE PROJET 'GROEN IN DE BOUW 2.0' EN FLANDRE

Afin d'accélérer les procédures d'octroi de permis, il est important que le soumissionnaire d'un projet soit proactif en ce qui concerne un certain nombre d'exigences concernant les riverains et les autres parties prenantes. Cela implique que l'autorité de délivrance des permis fixe des exigences claires au préalable. Ces exigences peuvent concerner, entre autres, l'environnement du projet par rapport à la mobilité (route et parking), la densité et la durabilité souhaitée, la réutilisation du sol et des matériaux, le nombre d'équipements à vocation écologique et le degré de biodiversité.

La VCB demande que les autorités fixent un cadre qualitatif clair pour ces projets. Le gouvernement flamand doit encourager les pouvoirs locaux à adopter des exigences uniformes en la matière. Les entreprises sont aujourd'hui confrontées à des approches très différentes selon les pouvoirs communaux concernés.

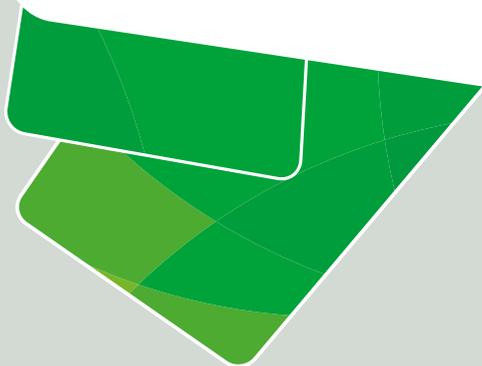
Dans ce cadre, la VCB a démarré un projet de type de construction respectueux de la nature. Ce projet courra jusque 2021. Une étude de faisabilité sera réalisée et aboutira à une proposition de cadre d'évaluation global et objectif de la biodiversité dans les projets de construction. Selon la VCB, un tel cadre pourrait permettre aux maîtres d'ouvrage d'être plus proactifs. Il peut également servir d'aide dans l'évaluation des demandes de permis. Outre l'élaboration d'un cadre objectif pour l'évaluation de la biodiversité, la VCB veut également, avec ce projet, mettre en commun et échanger toutes les connaissances et expériences disponibles concernant la construction respectueuse de la nature, et aussi contribuer aux fiches techniques, aux spécifications et aux vade-mecum, et jouer un rôle de sensibilisation dans ce domaine.



DE DEMAIN SUR LA VILLE



Notre secteur sera un partenaire important dans la reconstruction de la ville sur la ville, comme le font les Néerlandais depuis des années. Cela rendra les villes plus attrayantes et permettra de contrer l'exode urbain, avec une considérable réduction des trajets domicile-lieu de travail à la clé.



En 2018, le tarif de base de l'impôt des sociétés est passé de 33 % à 29 %, et s'élève à partir de 2020 à 25 %. Les sociétés considérées comme des PME conformément à l'article 15 du Code des Sociétés (personnel moyen maximum : 50, chiffre d'affaires maximum : 9 millions €, bilan annuel maximum : 4,5 millions €) peuvent profiter d'un tarif de 20 % sur la première tranche de 100 000 €.

Est préparée désormais une réforme de l'impôt des personnes physiques, considérée dans la sphère politique comme une nécessité absolue pour le prochain gouvernement. Les principes mis en avant dans ce cadre sont les suivants :
une diminution des charges sur le travail accompagnée de mesures compensatoires,
une simplification de l'impôt des personnes physiques et une attention portée aux effets de redistribution.

9

**RÉUSSIR UNE RÉFORME
DE L'IPP EN LIEN
AVEC LA FISCALITÉ
IMMOBILIÈRE**

9

RÉUSSIR UNE RÉFOR LA FISCALITÉ IMMOBI



Ne pas utiliser la fiscalité immobilière comme monnaie d'échange

Le secteur de la construction ne conteste pas que les impôts sur le travail soient particulièrement élevés en Belgique. La construction demande du reste énormément de main d'œuvre et est donc l'un des principaux secteurs souffrant d'une charge salariale élevée. Néanmoins, la fiscalité immobilière ne peut évidemment pas servir à financer une réforme de l'impôt des personnes physiques. La Belgique figure,

en effet, déjà parmi les pays européens qui taxent le plus le patrimoine et les revenus qui en découlent. Une réforme de l'impôt des personnes physiques ne peut s'envisager pour les secteurs de l'immobilier et de la construction qu'à la condition qu'elle ne bride pas le potentiel qu'ils représentent du point de vue de nombre de politiques: logement, épargne à long terme, économie et emploi.



ME DE L'IPP EN LIEN AVEC LIÈRE

→ **Préserver le logement principal en propriété**

Le logement principal doit rester exempt de toute forme de taxation supplémentaire. C'est une évidence. La propriété du logement, en tant qu'alternative à l'épargne pension, est certainement un facteur qui permet de sauvegarder les moyens financiers des seniors. C'est un atout pour la Belgique et il est important qu'il puisse perdurer, en particulier dans un pays où la pension moyenne est assez basse dans un contexte européen.

Le simple fait d'habiter son logement ne devrait pas

être davantage taxé. Récemment, « le bonus logement » a été supprimé en Flandre et à Bruxelles, et limité en Wallonie où il a pris la forme d'un « chèque habitat ». Des mesures supplémentaires au détriment du logement en propriété pourraient avoir des conséquences très négatives, également pour l'activité des entreprises de construction, et ces mesures supplémentaires entraîneraient inévitablement des pertes d'emplois dans le secteur.

→ **Ne pas alourdir encore la TVA**

L'augmentation du taux de TVA général de 21 % serait une mesure très défavorable et affecterait durement le secteur de la construction. Cela toucherait particulièrement les nouvelles constructions, alors qu'il est déjà difficile de maintenir la construction de nouvelles habitations à flot.

En outre, une consolidation de la perception des taux de TVA réduits est nécessaire. L'application d'un taux réduit de TVA sur les travaux immobiliers a toujours eu des effets bénéfiques sur le développement de l'activité et de l'emploi dans le secteur du logement, la diminution du travail au noir et les recettes fiscales pour l'Etat.

9

RÉUSSIR UNE RÉFOR LA FISCALITÉ IMMOBI

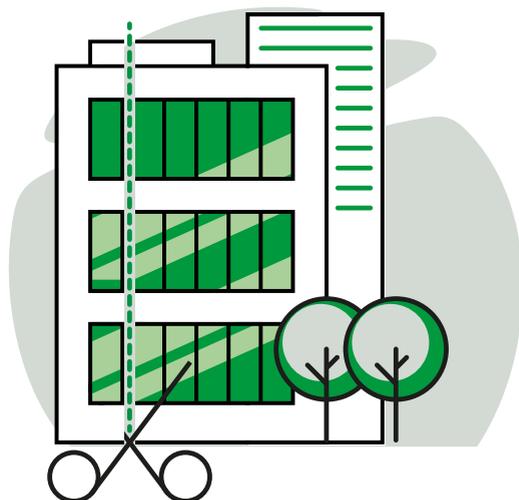


Imposer les revenus locatifs réels si et seulement si tous les frais sont déductibles

Actuellement, le revenu cadastral sert de base à l'imposition des revenus immobiliers des particuliers, tant pour les logements utilisés comme seconde résidence que pour les logements loués. Des propositions circulent régulièrement pour remplacer ce système d'imposition forfaitaire par un impôt sur les revenus locatifs réellement perçus.

La Confédération Construction est d'avis que cette piste peut être explorée davantage. Il y a toutefois une condition de base à laquelle une telle imposition devrait satisfaire. Tous les frais réels doivent alors être déductibles, y compris les travaux et les frais d'entretien, les impôts et les taxes, les intérêts de prêts, les autres charges que le propriétaire doit assumer, l'amortissement des frais d'acquisition, etc.

Autoriser la déduction de ces coûts dans la déclaration fiscale des particuliers est une incitation très forte à avoir recours à la main-d'œuvre déclarée et à exiger des factures, ce qui générera des recettes supplémentaires sous forme de TVA, d'impôts des sociétés et surtout de cotisations à la sécurité sociale.



ME DE L'IPP EN LIEN AVEC LIÈRE

→ Généraliser la TVA à 6 % pour les démolitions-reconstructions

Selon la réglementation actuelle, l'application du taux de TVA réduit de 6 % pour les travaux de démolition-reconstruction est limitée aux bâtiments sis dans 32 zones urbaines. Ce qui a pour conséquence que des bâtiments sis dans de petites villes et communes n'entrent pas en considération, en dépit du fait que ces villes et communes comptent également d'anciens noyaux résidentiels qui nécessitent une rénovation complète.

Sous le régime aujourd'hui d'application, la mesure est, en outre, restreinte à l'exécution de travaux immobiliers dans le cadre desquels une même personne physique se charge de démolir l'ancien bâtiment et de construire le nouveau logement. L'achat d'un logement érigé dans le cadre d'une opération plus large de démolition-reconstruction ne bénéficie pas de la mesure. En d'autres termes, les particuliers qui ne démolissent pas eux-mêmes pour reconstruire ensuite (ou ne peuvent le faire) mais achètent un logement reconstruit après démolition, continuent de payer 21% de TVA. Ce sont surtout ces grands projets qui peuvent assurer une dynamique dans la lutte contre le délabrement et l'insécurité de logements, ainsi que dans l'amélioration des performances énergétiques du parc de logements.

Il est donc nécessaire d'étendre l'application du taux de TVA de 6% pour la démolition-reconstruction à l'ensemble du pays, plutôt que de la limiter à un nombre restreint de zones urbaines. Et il s'impose également que le bénéfice de cette mesure soit étendu à l'achat d'habitations construites après démolition.

9

RÉUSSIR UNE RÉFOR LA FISCALITÉ IMMOBI



Quelques pistes pour la fiscalité régionale

1 LA CCW EN APPELLE À LA FISCALITÉ IMMOBILIÈRE POUR RELEVER LE DÉFI CLIMATIQUE

Pour répondre au défi climatique, la CCW invite la Région Wallonne à recourir davantage aux leviers de la fiscalité immobilière pour améliorer la performance énergétique du parc de logements wallons. L'idée est de proposer des avantages fiscaux progressifs et liés à des travaux d'amélioration des bâtiments (intégrant également la construction neuve et la démolition-reconstruction).



Parmi les pistes, citons la modulation des droits d'enregistrement (et de donation/succession) sous condition d'une rénovation énergétique, des exonérations temporaires du précompte immobilier pour les bâtiments performants tout en garantissant des compensations financières pour les communes, une révision du chèque-habitat (orienté vers la rénovation, la construction neuve et la démolition-reconstruction, sans que le transfert de propriété ne puisse s'opérer sans amélioration des biens) ou encore une réactivation d'avantages fiscaux pour investissements économeurs d'énergie.



ME DE L'IPP EN LIEN AVEC LIÈRE

2 LA CCB-C DEMANDE DAVANTAGE QUE L'ACCESSIBILITÉ AU LOGEMENT SOIT AMÉLIORÉE

Depuis que la fiscalité immobilière est devenue un outil régional, il est un élément extrêmement puissant sur lequel le Gouvernement bruxellois entend s'appuyer afin de développer ses différentes priorités. S'agissant du secteur de la construction, une réforme fiscale a eu lieu en 2017. Cette dernière a visé à supprimer le bonus logement et à le remplacer par un abattement sur les droits d'enregistrement. Cette initiative avait comme objectif d'améliorer l'accessibilité des logements à Bruxelles. Malheureusement, rien n'a été fait pour que cette initiative offre un retour direct au secteur et à la main-d'œuvre locale.

La CCB-C continue à défendre l'intérêt de conditionner toute mesure relevant de la fiscalité immobilière en Région bruxelloise à des retombées en faveur de l'économie locale. La CCB-C entend bien proposer et développer avec le Gouvernement bruxellois, notamment dans le cadre de la stratégie pour la rénovation, des outils fiscaux incitatifs en lien avec l'émission de factures en bonne et due forme par des entreprises régulières.

9

RÉUSSIR UNE RÉFOR LA FISCALITÉ IMMOBI

3 LA VCB DEMANDE UNE MEILLEURE UTILISATION DES INSTRUMENTS FISCAUX

Le nouveau gouvernement flamand a supprimé le « woonbonus » sans alternative valable pour soutenir la construction ou la rénovation de logements et n'a donc pas accepté la prime au climat, limitée aux nouvelles constructions et aux rénovations énergétiques, proposée par la VCB. Dans le même temps, ce gouvernement a diminué les droits d'enregistrement de 1% (ils sont passés de 6% à 5%) lorsque des travaux de rénovation énergétique sont effectués après acquisition. Si vous achetez un logement à 260.000 euros, vous recevrez donc une réduction de 2600 euros. La VCB a interrogé les entrepreneurs flamands à ce sujet. 89% des entrepreneurs estiment que cette réduction est insuffisante pour convaincre les acheteurs de procéder à une rénovation.

89%

des entrepreneurs flamands
estiment que la réduction
supplémentaire est insuffisante
pour convaincre les acheteurs
de procéder à une rénovation.

L'Agence flamande de l'Energie et la VCB ont proposé de nouvelles rénovations énergétiques à mener obligatoirement au nouveau gouvernement. L'idée était d'obliger la réalisation d'au moins trois travaux de rénovation énergétique dans les cinq ans suivant l'achat. Mais celle-ci n'a pas été prise en compte dans l'accord de gouvernement pour la rénovation des habitations. Le nouveau gouvernement flamand s'est toutefois engagé à préconiser un taux de TVA de 6%



ME DE L'IPP EN LIEN AVEC LIÈRE

au gouvernement fédéral en cas de démolition et reconstruction. Mais l'issue du traitement de cette demande est encore incertaine. Entre-temps, le Gouvernement flamand a décidé de prolonger la prime de démolition-rénovation de 7500 euros jusque fin 2020.

Dans le cadre des nouveaux objectifs ambitieux de la Commission européenne en matière de climat et d'énergie, publiés fin 2019, les banques ont également pris conscience de la nécessité d'une politique hypothécaire qui soit durable. Lorsqu'elles accordent des prêts hypothécaires, elles recherchent l'obtention de ratios de risque plus favorables liés à des logements efficaces en énergie (nouvelles constructions à haute efficacité énergétique, pour démolition et reconstruction et pour les rénovations importantes) plutôt qu'à l'achat de logements existants à faible efficacité énergétique et non rénovés. Le Gouvernement flamand pourrait aussi renforcer cette évolution par des incitants fiscaux.



Mots-clés

Impôt des sociétés
Isoc
impôt des personnes physiques
IPP
revenu cadastral
RC
TVA
chèque-habitat

Dans les chapitres précédents, nous avons fait état du rythme particulièrement rapide auquel s'opèrent les changements dans la construction. La manière dont le secteur s'organise joue dans ce cadre, cela va sans dire, un rôle essentiel.

De nouvelles possibilités s'offrent grâce à l'innovation de produits et de processus et à l'industrialisation, qui gagnent en importance après chaque crise et font aujourd'hui une réelle percée dans la construction.

L'industrialisation consiste à produire pour une part croissante en dehors du site et à assembler sur le site. En déplaçant une partie des activités de construction du chantier vers l'atelier, l'on augmente la capacité de production. On réalise davantage avec le même nombre de personnes.

En outre, la production de logements et d'éléments de construction à plus grande échelle sur un mode industriel diminue les prix. Bref, la capacité de production et l'offre augmentent tandis que les prix diminuent. L'industrialisation du secteur de la construction chaque fois qu'elle est possible est nécessaire pour permettre à celui-ci de répondre aux besoins de construction à long terme.



10

**NOUVEAUX PRODUITS,
NOUVEAUX
PROCESSUS
DE CONSTRUCTION**



10

NOUVEAUX PRODUITS, DE CONSTRUCTION



Quelques innovations « produit »

1 HABITATIONS MODULAIRES

La construction modulaire est une grande tendance actuelle qui connaît nombre d'applications : extensions de bâtiments, solutions d'habitation temporaires, annexe mobile dans le jardin, ... Vous pouvez adapter votre logement par rapport à vos besoins.

Un des avantages de la construction modulaire est la flexibilité. Votre logement ou votre annexe ne se compose que d'un module ? Il vous est possible de le déplacer. Votre logement se compose de plusieurs modules que vous voulez déplacer plus tard ? Vous pouvez en tenir compte dès la phase de conception. Plus tard, il sera toujours possible d'effectuer une extension du logement. Il vous est possible d'ajouter un ou plusieurs modules, en largeur comme en hauteur.

La construction modulaire est bien plus rapide que les techniques de construction traditionnelles. Les modules sont prêts en atelier en quelques semaines. Le montage sur le chantier ne prend que quelques jours car cette construction ne nécessite aucun temps de séchage, contrairement aux techniques traditionnelles. La finition sur place ne prend que quelques semaines au maximum. Dès que les équipements publics sont raccordés, le logement est prêt. C'est très pratique pour l'habitant qui peut emménager rapidement dans son habitation, et donc épargner un loyer.



NOUVEAUX PROCESSUS

2 LA CONSTRUCTION « OSSATURE BOIS »

La construction modulaire fait partie des possibilités offertes par l'ossature bois. C'est-à-dire une méthode de construction durable intégrant une structure du bâtiment composée d'un squelette en bois. Tant verticalement qu'horizontalement, la structure est formée de poutres d'une épaisseur limitée. Ensemble, elles forment des cadres contre lesquels sont placées des plaques coupe-vent. Celles-ci absorbent les charges horizontales, par exemple lors de fortes rafales de vent ou de tremblements de terre. Les montants, qui se dressent tous les 40 à 60 cm, absorbent la charge verticale sur le toit et les planchers.

L'ossature bois est particulièrement recommandée pour qui veut construire de manière passive, car elle est offerte d'isoler complètement le bâti. L'on peut ainsi bien isoler sans sacrifier l'espace de vie.

3 LES CONSTRUCTIONS PRÉFABRIQUÉES

Bien sûr, la préfabrication n'est pas nouvelle mais elle gagne en popularité. Ces éléments de construction sont fabriqués en usine, de sorte qu'il suffise de les assembler sur le chantier.

La préfabrication présente plusieurs avantages: elle réduit le délai de construction dans des sites dont l'accès est étroit (idéal en ville), elle est moins complexe (entre autres grâce au BIM), et les coûts de main-d'œuvre sont réduits, ...

En outre, les logements préfabriqués offrent aujourd'hui une plus large gamme de produits.

10

NOUVEAUX PRODUITS, DE CONSTRUCTION



Quelques innovations « processus »

1 OPÉRER LA TRANSITION AVEC LE PERSONNEL

Les entreprises de construction peuvent opter pour l'industrialisation en gardant leur propre personnel. Ce qui a différentes implications mais offre aussi différents avantages.

Elles devront augmenter leur production pour maintenir leurs effectifs et mettre l'accent sur la reconversion et la formation.

Le personnel relèvera ainsi ses qualifications et bénéficiera d'un travail moins pénible jusqu'à l'âge de la retraite.

2 L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire permet l'utilisation des matières premières et des matériaux en les maintenant dans un cycle, en encourageant la préservation des matériaux existants (par un entretien régulier et adapté, qui augmente leur durée de vie), en réutilisant les produits et matériaux, en les réparant et en les recyclant ...

L'économie circulaire ne concerne donc pas seulement l'utilisation des matières premières, des composants et des produits arrivés en fin de vie. Elle concerne aussi la manière dont ces produits sont conçus, fabriqués et appliqués en vue de leur (ré)utilisation aisée en fin de vie, et ce en prêtant attention à la fois à l'utilisation des matériaux et à l'énergie requise.

L'économie circulaire est donc un nouveau modèle économique qui soutient tant l'innovation que les interactions entre les acteurs économiques.



NOUVEAUX PROCESSUS



3 LA QRM

La QRM, Quick Response Manufacturing, vise à accélérer le délai d'exécution entre la commande et la livraison d'un produit. Par conséquent, les stocks sont réduits et les délais de livraison plus courts, ce qui permet une compression des coûts. La réduction structurelle des délais rationalise la production et limite le risque d'erreurs inutiles dans le processus. Cela rend les organisations plus rapides et plus intelligentes. La QRM se concentre sur de petits volumes de production très variés, et se prête parfaitement de ce point de vue à être appliquée dans le secteur de la construction.

4 LE BIM

Le BIM, Business Information Model, conduit à une manière de travailler plus digitale et davantage intégrée au sein de la chaîne de construction. Il change aussi le rôle du fabricant. Ce dernier est de plus en plus impliqué en amont dans le processus de construction et est donc mieux à même de répondre aux besoins du client. Dans le même temps, les matériaux de construction et leur livraison font l'objet d'exigences de plus en plus nombreuses.

Le tout permet de rendre le processus de construction plus efficace, de réduire autant que possible le coût des malfaçons.

NOUVEAUX PROCESSUS

2 LA COMBINAISON DES PLANS « INDUSTRIE » ET « ECONOMIE CIRCULAIRE » À BRUXELLES

En 2019, la Région de Bruxelles-Capitale s'est dotée d'un Plan Industriel afin de redynamiser l'économie bruxelloise. Ce plan a pour objectif de redonner une image positive de l'emploi productif et de redresser à partir de 2020 la courbe d'emploi dans l'industrie (au sens large), génératrice d'emplois de tous niveaux de qualification et porteuse de création de richesse.

Par ailleurs, le Plan Régional d'Economie Circulaire a pour objectif un meilleur ancrage de l'économie bruxelloise, de produire plus localement et de réduire les déplacements.

La conjonction de ces deux Plans, qui désignent l'un et l'autre le secteur de la construction comme prioritaire, vise la création d'un écosystème favorable pour le développement de nos activités.

La CCB-C est fortement impliquée dans ces dynamiques régionales et se positionne comme un interlocuteur constructif afin de permettre la transformation des visions politiques en projets concrets pour le développement du secteur et de nos entreprises à Bruxelles.



10

NOUVEAUX PRODUITS, DE CONSTRUCTION

3 INDUSTRIALISATION ET GESTION INNOVANTE DES DÉCHETS EN FLANDRE

Industrialisation comme solution pour une construction durable, rapide et accessible

Le cluster « industrialisation de la construction » de 3E, WOOD.BE et du CSTC a étudié, entre 2017 et 2019, la construction industrialisée comme approche cruciale pour l'avenir, avec le soutien de VLAIO (l'Agence flamande pour Innover et Entreprendre). La mission du cluster consistait à maîtriser le processus de construction dans sa totalité, de la conception à l'exécution et l'entretien, afin que le prix, la qualité, les délais et la durabilité soient contrôlés comme dans tout processus industriel normal.

Le cluster « industrialisation de la construction » se concentre sur une meilleure gestion du processus de construction via l'introduction des nouvelles technologies sur et autour du chantier. Quelques exemples : des tendances plus axées sur les processus, telles que la construction Lean ou les nouveaux modèles commerciaux, des technologies numériques telles que l'utilisation de la réalité virtuelle et augmentée, le scan 3D, les drones, les robots, les cobots et les données, et enfin des aspects plus axés sur les matériaux, tels que les solutions préfabriquées ou les innovations de produits spécifiques. Dans ce cadre, les BIM sont perçus comme des plateformes essentielles qui peuvent relier et relieront les nouvelles technologies dans la construction.

Le cluster « industrialisation de la construction » a facilité les formes de collaboration durables entre les membres du cluster, qui mènent à de nouveaux concepts. Le cluster a analysé les marchés nationaux et internationaux sur les plans stratégiques et économiques, afin de trouver de nouvelles opportunités. La recherche de systèmes de construction industrialisés innovants a été réalisée grâce à la mise en relation des partenaires et à la coopération mutuelle. Les résultats ont été rassemblés dans l'ouvrage



NOUVEAUX PROCESSUS

'Bouwindustrialisatie: samen werken aan de toekomst' (Industrialisation de la construction : travailler ensemble pour l'avenir).

Une gestion innovante des déchets de démolition

Le Gouvernement flamand a l'ambition de faire de la Flandre un pionnier de l'économie circulaire dans tous les domaines. La construction est cruciale pour rencontrer cette ambition. La note de politique flamande pour l'environnement vise à ce que le secteur de la construction évolue vers des bâtiments circulaires et modulaires. En collaboration avec divers partenaires, la Ministre flamande de l'Environnement veut promouvoir l'innovation dans les techniques de construction et de démolition au moyen d'un terrain d'essai à grande échelle (avec des projets de démonstration et des laboratoires vivants). Entre-temps, la VCB travaille avec plus de 300 autres entreprises au Green Deal Construction circulaire.

La démolition sélective des bâtiments et des infrastructures doit être considérée comme une pratique courante, selon la Ministre flamande de l'Environnement. À cette fin, elle évaluera la législation relative au contrôle obligatoire de la démolition dans le cas de grands volumes de construction et le fonctionnement de l'organisme de gestion des démolitions Tracimat. Cette organisation de gestion des déchets de démolition a été fondée par la VCB.

Il est important de noter que les chiffres de Tracimat montrent que l'amiante est présent dans 90 % des bâtiments et dans 50 % des infrastructures. Le fonctionnement de l'organisation de gestion des démolitions Tracimat permet de distinguer, dès la source, les déchets à haut risque environnemental (tels que l'amiante) des déchets à faible risque. Selon la VCB, Tracimat est donc un élément important dans le plan de désamiantage de la Flandre. La VCB a préconisé de rendre obligatoire l'utilisation de l'organisation de gestion des démolitions pour tous les grands projets pour lesquels un plan de suivi des démolitions est déjà obligatoire.

Mots-clés

Préfabriqués
construction modulaire
ossature bois
économie circulaire
QRM
BIM



**Informar,
communiquer,
relier, conscientiser
sont au coeur
de nos missions**

Si la Confédération Construction s'adresse en priorité à ses membres, elle n'en néglige pas pour autant ses autres publics cibles. Grâce à l'avènement des médias sociaux, nos canaux de communication se sont multipliés au cours des dernières années. Voici donc un bref aperçu de la façon dont nous communiquons auprès de nos publics cibles.

PAPIER

Le plus grand éditeur belge de magazines professionnels pour le secteur de la construction

Avec pas moins de 16 magazines, la Confédération Construction est le plus grand éditeur de revues professionnelles de et pour la construction. Le magazine Construction est distribué à nos 16.500 membres. Quant à nos magazines professionnels, ils parviennent également gratuitement et nominativement à des milliers de non-membres. Notre plateforme Build Your Home permet quant à elle de mettre en relation consommateurs et entrepreneurs.



Construction : le magazine de nos affiliés

Tous les membres de la Confédération reçoivent chaque mois notre magazine Construction, qui les informe des modifications légales et réglementaires qui peuvent avoir un impact sur leurs activités. Législation sur le travail, commerciale ou fiscale : notre magazine offre toute l'information utile à l'entrepreneur dans un langage accessible, à l'aide d'illustrations et d'exemples concrets.

& DIGITAL

Revue professionnelle **Finition**

Grâce aux revues spécialisées pour couvreurs, menuisiers, peintres, plafonneurs et parqueteurs, nous tenons les entrepreneurs du secteur de la finition informés des nouveautés les plus importantes du secteur, quatre fois par an. Tous ces magazines s'accompagnent aussi d'une version numérique.



PAPIER

Revue professionnelle Techlink

Aux électrotechniciens et installateurs de sanitaires et de chauffage sont destinées les revues spécialisées Power+ et Heat+ de la fédération sectorielle Techlink.



Gros œuvre

Notre dernier-né s'appelle « Gros œuvre » : c'est le magazine de la Fédération des Entrepreneurs Généraux (FEGC). Depuis début 2018, il paraît lui aussi quatre fois par an.



Publications professionnelles

La Confédération Construction édite, en outre, différentes brochures destinées aux entrepreneurs et responsables RH. Ces publications peuvent s'acquérir en ligne par le biais de notre e-shop.

En 2019, quelques-unes de ces publications ont été adaptées à la réglementation la plus récente. Notamment :

- Le règlement de travail pour les employés
- Le règlement de travail pour les ouvriers



& DIGITAL

16
titres

500 000
magazines papier par an

Canaux de communication électroniques

Flash Construction

L'une des principales missions de la Confédération Construction consiste à informer ses entreprises de construction affiliées sur toutes questions essentielles à leurs activités. Tous les matins, notre bulletin d'information électronique Flash Construction informe nos membres des dernières actualités en matière de construction.

Focus Construction

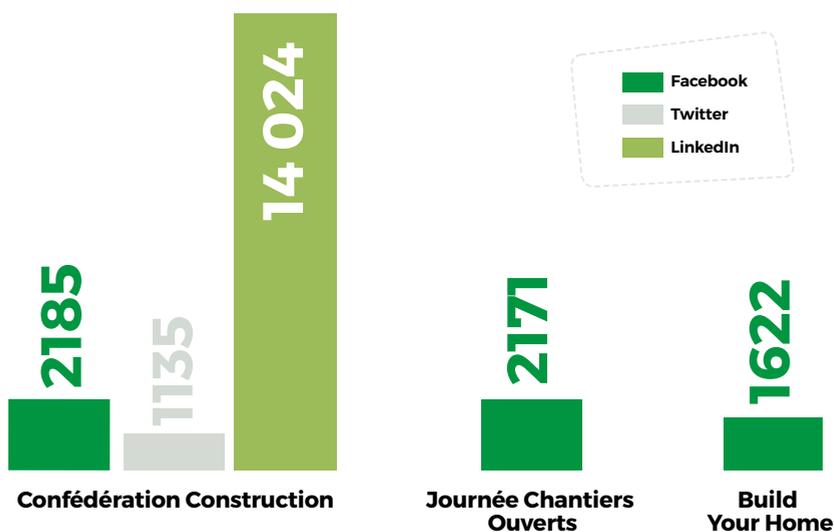
Les grandes entreprises affiliées reçoivent en outre le Focus Construction, un bulletin d'information électronique bimensuel qui approfondit des thèmes particuliers.

MÉDIAS

En 2019, nous ne pouvons plus nous cantonner aux seuls canaux de communication classiques. La Confédération Construction mise fortement sur sa présence dans les médias sociaux. Nous gérons douze comptes au niveau national. Les confédérations régionales et locales disposent en outre de leurs propres canaux.

Nous publions des dizaines de posts par mois sur nos comptes sous une forme adaptée en fonction du canal utilisé. Ces efforts ont porté leurs fruits et le nombre de personnes qui suivent nos pages a considérablement augmenté. Le nombre de nos « followers » sur LinkedIn a ainsi doublé en un an. Nous atteignons aussi un public très vaste par le biais de Facebook et Twitter.

Nombre de followers sur les différents canaux d'information



SOCIAUX

En 2019, nous avons publié :

+260

contributions
sur LinkedIn

190

tweets

+3000

posts Facebook



@ConfedConstruct



/confederationconstruction



Confederatie Bouw - Confédération Construction

Salons professionnels pour les entrepreneurs

Des salons comme point de rencontre des entrepreneurs et qui les informent des dernières nouveautés quant aux matériaux et aux techniques de construction: voilà notre objectif. En 2019, nous avons organisé quatre salons professionnels s'adressant à différents publics cibles.

➔ Digital Construction Brussels

DIGITAL CONSTRUCTION Brussels

GO DIGITAL!

20, 24 & 27
NOVEMBRE 2020

Dans le contexte de la crise du coronavirus, nous mettrons tout en œuvre pour garantir la sécurité, la santé et le bien-être des exposants, des collaborateurs et des visiteurs.

BRUSSELS KART EXPO
WWW.DIGITALCONSTRUCTIONBRUSSELS.BE

Le salon par excellence du numérique dans le secteur de la construction. Le numérique, c'est le futur et déjà le présent. Le salon fédère les expertises et s'attache au transfert des connaissances, notamment grâce au soutien du CSTC. Les 70 exposants présents au salon ont clairement démontré que le numérique va bien au-delà de quelques progiciels. Le clou du spectacle a été la présentation d'une imprimante 3D à béton, une primeur en Belgique. Les séminaires ont eux aussi fait mouche.



COMMUNITY

→ Install Day

Pour la deuxième fois, la fédération sectorielle Techlink s'est chargée d'organiser ce salon spécialement dédié aux électrotechniciens et installateurs de sanitaire et de chauffage. 2500 techniciens ont afflué vers les halls de Brussels Kart Expo.



save the date

avec des séminaires innovants

INSTALL DAY 22 NOV 2019
www.installday.be

- La première et unique foire belge pour toutes les techniques d'installation : climat intérieur, installations sanitaires, électrotechnique, automatisation et sécurisation, chauffage, ramonage et traitement d'eau
- Dans les grandes salles du Brussels Kart Expo, de 9h00 à 19h00.
- Avec des séminaires innovants sur l'intégration des techniques : en route vers la transition énergétique?
- Accès gratuit pour les professionnels de la construction.
- Ambiance et convivialité assurées grâce à des buffets gratuits et des boissons.
- Plus de 250 exposants ont déjà signé présents.

Pour obtenir plus d'informations sur la réservation d'un stand pour cet événement unique, veuillez contacter steve.caufriz@confederationconstruction.be.

organisation:  partenaire médiatique:  une initiative de: 

Au total

1700
visiteurs

ont convergé vers
Digital Construction
Brussels

Il y avait

130
exposants
à Install Day

→ Journée du Parachèvement



Ebénistes, peintres, plafonneurs, carrelleurs et d'autres artisans... il y en a pour tous les goûts à la Journée du Parachèvement, qui en était à sa onzième édition en 2019. Plus de 160 exposants y présentent les nouveaux matériaux et produits du secteur.

→ Les autres salons professionnels

En parallèle, la Confédération est également présente à de nombreux autres salons dédiés à la construction. Par cette présence, nous nous efforçons de faire la promotion de nos membres et communiquons sur le secteur et nos entreprises. Nous tentons aussi de susciter l'enthousiasme des

visiteurs pour les métiers de la construction.

En 2019, la Confédération Construction a été partenaire de Batibouw, Realty, Concrete Day et Demo Days. Lors de plusieurs de ces événements, nous organisons des séances d'information à l'attention des visiteurs.



COMMUNITY



Belgian Roof Day

Un salon à la renommée bien établie dans le secteur belge de la toiture. Près de 4000 visiteurs sont venus découvrir sur place les nouveautés du secteur des toitures plates et inclinées. Avec plus de 150 exposants, le salon affichait plus que complet, et tous les grands noms du secteur étaient au rendez-vous.

Le Conseil National de la Toiture et de l'Étanchéité vous invite à son

BELGIAN ROOF DAY 29 NOV 2019
www.belgianroofday.be

- Le salon professionnel et l'événement de réseautage par excellence au Benelux pour les couvreurs, entrepreneurs d'étanchéité, fabricants, architectes, prescripteurs et professions du secteur de la toiture...
- Dans les halls spacieux du Brussels Kart Expo de 9h00 à 19h30.
- Accès gratuit à plus de 140 stands.
- 4-100 visiteurs en 1 journée.
- Ambiance conviviale avec boissons et buffets gratuits.
- Dans le chapiteau, vous pourrez assister au Championnat belge du meilleur jeune couvreur.
- Soirée de clôture avec un superbe concert.

Pour plus d'infos contactez steve.eaufrrez@confederationconstruction.be.

organisation: partenaire média: une initiative de:

3900
artisans

ont visité la Journée
du Parachèvement

Belgian Roof Day
s'étale sur

6.500
m²

Build Your Home : une passerelle entre les consommateurs et les entrepreneurs

La plateforme électronique Build Your Home vise à informer les candidats à la construction et à la rénovation, et à les mettre en contact avec des entrepreneurs. Ils peuvent ainsi y rechercher rapidement et facilement un entrepreneur spécialisé et lui demander un devis : buildyourhome.be



Une fois par an, à l'occasion de Batibouw, nous publions aussi un magazine Build Your Home version papier. Cette année, il était entièrement consacré à la construction circulaire. Par ce canal, nous informons les consommateurs des dernières tendances en matière de construction, mais aussi des primes, subsides et autres avantages fiscaux à prendre en compte par les candidats à la construction.



COMMUNITY



Les membres de la Confédération Construction bénéficient de nombreux avantages et ristournes sur des services et produits utiles dans le cadre de leurs activités.

Notre site Internet comprend un aperçu de ces ristournes et avantages, lesquels sont également répertoriés quatre fois par an dans la brochure « Réductions membres », diffusée avec le magazine Construction.

En 2019, les membres ont bénéficié de réductions sur les services et produits liés à l'élimination des déchets, aux loisirs et à la culture, aux matériaux de construction, aux plateformes de construction en ligne, à la protection contre l'incendie, aux bons d'achat et écochèques, aux logiciels et infrastructure IT, aux fournisseurs d'énergie, aux fournitures de bureau, aux équipements médicaux, aux cartes de carburant, à la téléphonie, aux systèmes de « track & trace », aux assurances, aux services juridiques, aux véhicules de location et de transport et bien évidemment aux prévisions météorologiques.

**Avantages et réductions
pour les membres**



Journée Chantiers Ouverts

La Journée Chantiers Ouverts attire chaque année des dizaines de milliers de familles sur nos chantiers. L'édition 2019 de la Journée Chantiers Ouverts a une fois de plus démontré qu'un vaste public s'intéresse à la construction. 84 000 visiteurs ont pu prendre connaissance de toutes les facettes de la construction, des gigantesques travaux d'infrastructure à la construction de bâtiments neutres en énergie, d'hôpitaux, d'écoles, de centres récréatifs, ... Cet événement engendre d'année en année un intérêt croissant de la part des médias pour la construction. La Journée Chantiers Ouverts est ainsi devenue la carte de visite du secteur.

84.000
visiteurs

à la Journée Chantiers
Ouverts 2019



ÉVÉNEMENTS

Par le biais de divers événements, nous nous efforçons de donner une image positive de la construction et d'intéresser les jeunes à une carrière dans le secteur. Nous entendons démontrer que la construction est un secteur où les femmes ont également leur place, est un secteur de haute technologie, novateur et attractif.

Chaque année, la Confédération organise, durant le salon Batibouw, un événement de grande envergure à l'occasion duquel un thème est mis en lumière. Cette année, le Forum Construction était placé sous le signe de l'avenir de la construction. En effet, nous sommes confrontés à des défis majeurs et souvent encore méconnus, comme la transition numérique, le changement climatique, l'arrivée des bâtiments et des quartiers intelligents, la pénurie de matériaux ou les problèmes de mobilité, ... Parmi d'autres orateurs, l'entrepreneur en technologie et auteur Peter Hinssen a exprimé sa vision de l'avenir. L'évènement a accueilli plus de 1000 personnes.

FORUMCONSTRUCTION 

Take the future into your hands

JEUDI 5 MARS 2020

Auditorium 2000 • Heysel • Bruxelles
De 15h00 à 18h30

La construction se doit de se mettre en ordre de marche face à la transition digitale, aux défis climatiques, aux nouvelles attentes de mobilité de l'urbain. Venez à profit de nouvelles opportunités pour votre entreprise et son développement ! Inscrivez-vous dès aujourd'hui sur Forum.Construction.be

www.bouwforumconstruction.be

Forum Construction

La sécurité au travail : faisons bloc !



**Participez et signez la charte
de sécurité sur safetypriority.be**

ÉVÉNEMENTS

Campagne 'Safety my priority'

C'est au Forum Construction 2018 qu'a été lancée Safety My Priority, une campagne de sensibilisation à la sécurité à grande échelle par laquelle la Confédération Construction espère réduire le nombre d'accidents du travail dans la construction. La première phase de la campagne correspondait au lancement de la charte de sécurité. En signant cette charte, les chefs d'entreprise montrent qu'ils placent la sécurité en tête de leurs priorités, dans tous les départements de leur entreprise. Après un an, plus de 2000 entrepreneurs ont signé la charte.

Plus de

2000

entrepreneurs s'associent à la campagne pour la sécurité

Kom op tegen kanker

La Confédération Construction a du cœur. Et chaque année, nous nous engageons pour une bonne cause. Par solidarité avec les collègues qui mènent un dur combat contre le cancer, nous donnons un coup de pouce à « Kom Op Tegen Kanker ».

Tous les ans, une équipe de la Confédération Construction participe aux 1.000 km de « Kom Op Tegen Kanker », un parcours cycliste de quatre jours, au cours duquel chaque équipe parcourt 1000 km et récolte 5000 € pour le fonds de soutien à la recherche contre le cancer. En 2019, l'équipe « KOTK » de la Confédération en était à sa dixième participation consécutive à cet événement caritatif renommé.

De 1000 km voor
Kom op
tegen Kanker



ÉVÉNEMENTS

Run to Tokyo

Le dimanche 15 septembre 2019, une délégation de la Confédération Construction a participé à « Run To Tokyo », un marathon en relais dans la magnifique Forêt de Soignes et à l'Hippodrome de Boitsfort. Neuf collègues se sont lancés et ont ainsi récolté 2020 euros pour la délégation belge qui se rendra aux prochains Jeux olympiques.



LA CONFÉDÉRATION

CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION

Confédération Construction asbl

Président: Paul Depreter

Administrateur délégué: Robert de Mûelenaere

Rue du Lombard 34-42, 1000 Bruxelles

02 545 56 00

info@confederationconstruction.be

www.confederationconstruction.be

www.buildyourhome.be

www.journeechantiersouverts.be

www.formalis.be

CONFÉDÉRATIONS RÉGIONALES

Confédération Construction Wallonne (CCW)

Rue du Lombard 34-42, 1000 Bruxelles

02 545 56 75

www.ccw.be

Confédération Construction Bruxelles-Capitale (CCB-C)

Rue du Lombard 34-42, 1000 Bruxelles

02 545 58 29

www.ccbc.be

Vlaamse Confederatie Bouw (VCB)

Lombardstraat 34-42, 1000 Brussel

02 545 57 49

www.vcb.be

CONFÉDÉRATIONS LOCALES

EN WALLONIE

Brabant wallon

CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION BRABANT

WALLON, ASBL

Rue des Croix du Feu 5, 1420 Braine-l'Alleud

02 384 35 52

www.confederationconstruction.be/brabantwallon

Province de Hainaut

CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION HAINAUT,
ASBL

Boulevard Delvaux 15/4-2, 7000 Mons

www.confederationconstruction.be/hainaut

- CHARLEROI - 071 20 91 80
- LE ROEULX - 064 33 69 08
- MONS - 065 35 42 38
- HAINAUT OCCIDENTAL - 069 68 77 10

Province de Liège

CHAMBRE DE LA CONSTRUCTION
DE LIÈGE, ASBL

Galerie de la Sauvenière 5, 4000 Liège

04 232 42 70

www.ccl.be

CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION DE
L'ARRONDISSEMENT DE VERVIERS, ASBL
KONFÖDERATION BAUFACH BEZIRK VERVIERS,
VOG

Avenue du Parc 42, 4650 Chaineux

087 29 10 60

www.confederationconstruction.be/verviers

Province de Luxembourg

CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION PROVINCE
DE LUXEMBOURG, ASBL

Rue Fleurie 2, 6800 Libramont-Chevigny

061 23 07 70

www.confederationconstruction.be/luxembourg

Province de Namur

CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION NAMUR, ASBL

Avenue Prince de Liège 91/13, 5100 Jambes

081 20 68 30

www.construction-namur.be



ET SES MEMBRES

À BRUXELLES

CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION

BRUXELLES-VLAAMS-BRABANT

Rue d'Arlon 92, 1040 Bruxelles-4

02 230 14 20

www.confederationconstruction.be/bruxellesvlaamsbrabant

IN VLAANDEREN

Provincie Antwerpen

CONFÉDERATIE BOUW PROVINCIE ANTWERPEN,
VZW

T. Van Rijswijkplaats 7 bus 2, 2000 Antwerpen 1

03 203 44 00

www.confederatiebouw.be/antwerpen

- **KANTOOR ANTWERPEN**
T. Van Rijswijkplaats 7 bus 2, 2000 Antwerpen 1
03 203 44 00
- **KANTOOR GEEL**
Kleinhoefstraat 6, 2440 Geel
014 42 00 71

Provincie Vlaams-Brabant

CONFÉDERATIE BOUW

BRUSSEL VLAAMS-BRABANT (LEUVEN)

Dreefstraat 8, 3001 Heverlee

016 22 40 84

www.confederatiebouw.be/brusselvlaamsbrabant

Provincie Limburg

CONFÉDERATIE BOUW **LIMBURG**, VZW

Bouwcampus, Wetenschapspark 33,

3590 Diepenbeek

011 30 10 30

www.confederatiebouw.be/limburg

Provincie Oost-Vlaanderen

CONFÉDERATIE BOUW

OOST-VLAANDEREN, VZW

Tramstraat 59, 9052 Zwijnaarde

www.confederatiebouw.be/oostvlaanderen

- **KANTOOR GENT** (Maatschappelijke zetel)
Tramstraat 59, 9052 Zwijnaarde
09 244 45 00
- **KANTOOR SINT-NIKLAAS**
Stationsplein 1, 9100 Sint-Niklaas
03 760 47 84
- **KANTOOR AALST**
Kareelstraat 138/1, 9300 Aalst
053 21 18 76

Provincie West-Vlaanderen

CONFÉDERATIE BOUW

WEST-VLAANDEREN, VZW

Kortrijksestraat 389 A, 8500 Kortrijk

www.confederatiebouw.be/westvlaanderen

- **KANTOOR BRUGGE**
Ten Briele 12.1, 8200 Sint-Michiels
050 47 13 50
- **KANTOOR KORTRIJK**
Kortrijksestraat 389 A, 8500 Kortrijk
056 26 81 50

FÉDÉRATIONS

GROS OEUVRE

FÉDÉRATION DES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

DE LA CONSTRUCTION (FEGC), ASBL

Rue du Lombard 42, 1000 Bruxelles

02 511 65 95

www.fegc.be

- **UNION DES ENTREPRISES DE TRAVAUX FERROVIAIRES (UETF)**
02 511 65 95
- **FEDBETON**
02 511 65 95
www.fedbeton.be
- **FÉDÉRATION DES DÉVELOPPEURS-CONSTRUCTEURS DE LOGEMENTS**
02 511 65 95
- **UNION DES ENTREPRENEURS DE CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES (UECI)**
02 511 65 95

LA CONFÉDÉRATION

DRAGAGE

FÉDÉRATION DU DRAGAGE, ASBL

Avenue Grandchamp 148, 1150 Bruxelles

02 771 63 69

GRANDS TRAVAUX

ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS BELGES DE GRANDS TRAVAUX (ADEB), ASBL

Avenue Grandchamp 148, 1150 Bruxelles

02 771 63 69

www.adeb-vba.be

TRAVAUX DE VOIRIE

FÉDÉRATION BELGE DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX DE VOIRIE (FBEV), ASBL

Avenue Grandchamp 148, 1150 Bruxelles

02 771 20 84

- **FÉDÉRATION WALLONNE DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX DE VOIRIE (FWEV), ASBL**
02 771 20 84
www.confederationconstruction.be/fwev
- **FÉDÉRATION BELGE DES ENTREPRENEURS DE TRAVAUX DE VOIRIE - RÉGION DE BRUXELLES CAPITALE (FBEV - BRUXELLES), ASBL**
02 771 20 84
- **VLAAMSE WEGENBOUWERS (VLAWEBO), VZW**
02 771 20 84
www.confederatiebouw.be/vlawebo

CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION - ASSOCIATION DES ENTREPRISES D'ARMATURES POUR LE BÉTON

- CODABE, ASBL

Rue du Lombard 34-42, 1000 Bruxelles

02 545 56 54

PARACHÈVEMENT | FINITION

ASSOCIATION BELGE DES ENTREPRENEURS D'ÉTANCHÉITÉ (ABEE), ASBL - SOCIÉTÉ ROYALE

Rue du Lombard 34-42, 1000 Bruxelles

02 545 57 11

www.confederationconstruction.be/abee

CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION - ENTREPRENEURS DE VITRAGE, ASBL - ASSOCIATION ROYALE

Rue du Lombard 34-42, 1000 Bruxelles

02 545 57 11

www.confederationconstruction.be/vitrage

CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION - PEINTRES BELGES, ASBL

Rue du Lombard 34-42, 1000 Bruxelles

02 545 57 11

www.confederationconstruction.be/peintresbelges

- **CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION - PEINTRES WALLONS**
- **CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION - PEINTRES BRUXELLOIS**
Rue d'Arlon 92, 1040 Bruxelles
02 230 14 20
- **CONFEDERATIE BOUW - VLAAMSE SCHILDERS**
Lombardstraat 34-42, 1000 Brussel
02 545 57 11
www.confederatiebouw.be/vlaamseschilders

FÉDÉRATION WALLONNE DES MENUISIERS BELGES (FWMB), ASBL

Avenue Prince de Liège 91, Boîte 6 (1^{er} étage),
5100 Jambes

081 20 69 22

www.menuisiers.com

- **LES PARQUETEURS - DIE PARKETTVERLEGER**
081 20 69 22
www.lesparqueteurs.be
- **UPEC - UNION PROFESSIONNELLE DES ENSEMBLIERS DE LA CUISINE ÉQUIPÉE**
081 20 69 22



ET SES MEMBRES

CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION – MENUISIERS BRUXELLOIS

02 545 57 11

CONFEDERATIE BOUW – VLAAMSE SCHRIJNWERKERS (DE VLAAMSE SCHRIJNWERKERS), VZW

Lombardstraat 34-42, 1000 Brussel

02 545 57 11

www.confederatiebouw.be/vlaamseschrijnwerkers

- **BEWAP – BEROEPSVERENIGING VOOR
AFWERKINGSBEDRIJVEN**
02 545 57 11
- **DÉ PARKETPLAATSERS**
02 545 57 11
www.deparketplaatsers.be
- **INTERIO – BEROEPSVERENIGING VOOR
INTERIEURBEDRIJVEN**
02 545 57 11
- **UPEK – UNIE VAN PROFESSIONEEL ERKENDE
KEUKENINSTALLATEURS**
02 545 57 11

ROYALE UNION NATIONALE DES ENTREPRENEURS PLAFONNEURS -CIMENTIERS, ORNEMANISTES, PLAQUISTES, CHAPISTES, REJOINTOYEURS, RAVALEURS, STAFFEURS ET FAÇADIERS (UNEP), ASBL

Rue du Lombard 34-42, 1000 Bruxelles

02 545 57 11

www.confederationconstruction.be/plafonneurs

CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION TOITURE, ASBL

Rue du Lombard 34-42, 1000 Bruxelles

02 545 57 98

www.cct-cbd.be

FÉDÉRATION BELGE DES ENTREPRENEURS CARRELEURS ET MOSAÏSTES (FECAMO CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION), ASBL – ASSOCIATION ROYALE

Rue du Lombard 34-42, 1000 Bruxelles

02 545 57 70

www.confederationconstruction.be/fecamo

FÉDÉRATION NATIONALE DES FABRICANTS DE VOLETS ET PROTECTIONS SOLAIRES, ASBL

Rue du Lombard 34-42, 1000 Bruxelles

02 545 56 00

PROFESSIONS COMPLÉMENTAIRES

FÉDÉRATION ROYALE DES ENTREPRISES COMPLÉMENTAIRES DE LA CONSTRUCTION (FEDECOM), ASBL

Rue du Lombard 34-42, 1000 Bruxelles

02 545 57 58

www.confederationconstruction.be/fedecom

FÉDÉRATION BELGE DES ENTREPRENEURS DE LA PIERRE NATURELLE, ASBL

Rue du Lombard 34-42, 1000 Bruxelles

02 545 57 58

www.confederationconstruction.be/pierrenaturelle

TECHNIQUES SPÉCIALES

**TECHLINK, ASBL, ENTREPRISES
D'INSTALLATION D'ÉLECTROTECHNIQUE,
D'ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ,
DE DOMOTIQUE, DE CHAUFFAGE,
DE CLIMATISATION, D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES, DE TRAITEMENT DE L'EAU,
DE SANITAIRES, DE VENTILATION,
DE RAMONAGE, ...**

J. Chantraineplantsoen 1, 3070 Kortenbergh

02 896 96 10

www.techlink.be



Membres du Conseil d'Administration

Xavier Braet
Bernard Cornez
Robert de Mûelenaere
Paul Depreter
Karel Derde
Frank Ganser
Philippe Gillion
Frank Goes
Joeri Haex
Natacha Jérouvelle
Stéphane Kaye
Benoît Klinkers
Michel Koning
Jef Lembrechts
Christophe Maes
Luc Mohymont
Karl Neyrinck
Marc Peeters
Dirk Peytier
Bernard Piron
Marc Ruebens
Thomas Scories
Willy Simoens
Thierry Toussaint
Bob Van Poppel
Eddy Vandezande

Colofon

RÉDACTION ET COORDINATION : Sven Nouten et Jean-Pierre Liebaert.

AVEC LA COLLABORATION DE : Vincent Detemmerman, Jan Vochten, Marleen Porré, Elke Van Overwaele, Filip Coveliers, Peter Graller, Hannelore Vanbilloen, tous les collaborateurs du service d'étude, les collègues des Confédérations régionales avec en particulier Gerrit De Goignies, Hugues Kempeneers et Mathieu Debroux.

AVEC LES CONTRIBUTIONS DE : Paul Depreter, Robert de Mûelenaere, Jef Lembrechts, Marc Dillen, Marc Ruebens, Jean-Christophe Vanderhaegen, Luc Mohymont et Francis Carnoy.

RELECTURE ET CORRECTIONS ÉPREUVE : Sofie Cannoot, Morgane Halleux, Melissa De Brucker et Bram Schittecatte.

TRADUCTIONS ET CORRECTIONS : Steven Delcourt et Wim Roeckx.

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MISE EN PAGE : Nikka Cuypers.

ÉDITEUR RESPONSABLE : Robert de Mûelenaere, Confédération Construction, Rue du Lombard 34-42, 1000 Bruxelles.

COPYRIGHT : toute reproduction, partielle ou intégrale exige l'autorisation préalable de la Confédération Construction ainsi que la mention obligatoire de la source.

POUR PLUS D'INFORMATIONS :
communication@confederationconstruction.be

DÉPÔT LÉGAL : D/2020/0570/3



F-Cyber Comfort, pour la cybersécurité de votre entreprise.

Parce que votre entreprise est menacée chaque jour par des hackers, vous feriez mieux de vous protéger avec une police d'assurance personnalisée : **F-Cyber Comfort**.

Plus d'infos : www.federale.be



L'assureur qui partage ses bénéfices avec vous

powered by



ZURICH[®]

federale.be

Fédérale Assurance – E.R: Tom Meelus – Rue de l'Etuve 12 – 1000 Bruxelles - www.federale.be - Caisse Commune d'Assurance contre les Accidents du Travail - Association d'Assurances Mutuelles sur la Vie - Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SC - RPM Bruxelles TVA BE 0407.963.785/BE 0408.183.324/BE 0403.257.506.



Confédération Construction

Construction, énergie & environnement

Confédération Construction asbl

Rue du Lombard 34-42,

1000 Bruxelles

02 545 56 00

info@confederationconstruction.be

www.confederationconstruction.be

www.buildyourhome.be

www.journeechantiersouverts.be

www.formalis.be



/confederationconstruction



.confederationconstruction.be



@ConfedConstruct



Confederatie Bouw - Confédération Construction